

COMMUNE DE MARLY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MERCREDI 21 MAI 2025 A 19 H 30

PRESIDENCE : M. Marcel Jaquier, Président

PRESENCES : Conseil général : 42
: Conseil communal : 7

EXCUSES : Mmes Mélanie Carrel (LV), Martine Gamboni (LV), Astrid Herren (UDC) et Daniela Schellenberg (LC)
MM. Vincent Adamo (PLR), Adrien Bugnon (PVL), Jérôme Csaba Gremaud (PS) et Pierre-André Kuenlin (LC)

SECRETAIRE : M. Nicolas Gex

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine Bozier Perritaz, avec la collaboration de M. Nicolas Gex

~~~~~

**LIEU** : Grande salle de Marly Cité

~~~~~

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2025
2. Présentation du rapport de gestion 2024
3. Examen et adoption des comptes 2024 (message 03-25)
4. Désignation de l'organe de révision des comptes
5. Annulation des messages (05-22 et 15-24) relatifs au DDP en faveur de la Fondation Fribourgeoise du Curling et au crédit d'investissement pour le développement harmonieux du site de Corbaroche (message 04-25)
6. Octroi d'un crédit d'investissement pour le Parking P+R de Corbaroche en lien avec une nouvelle caserne des pompiers de Fr. 9'061'000.-, phase de réalisation (message 05-25)
7. Elections à la présidence et à la vice-présidence du Conseil général
8. Informations du Conseil communal
9. Divers

~~~~~

**Introduction**

M. Marcel Jaquier, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère communale et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, Messieurs Gex et Sansonnens, au public et aux représentants de la presse.

Le Président relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant manifestement atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement (art. 25 et 30). M. Jaquier informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle.

Pour la séance de ce soir, le Président excuse l'absence de Mme Daniela Schellenberg (LC), Vice-Présidente du Conseil général, à qui il adresse ses vœux de prompt rétablissement ; sont également excusés : Mmes Mélanie Carrel (LV), Martine Gamboni (LV) et Astrid Herren (UDC) et MM. Vincent Adamo (PLR), Adrien Bugnon (PVL), Jérôme Csaba Gremaud (PS) et Pierre-André Kuenlin (LC). Il précise que Mme Mary Claude Paolucci, Conseillère communale, aura quelques minutes de retard en raison de sa participation à une autre séance.

Au vu de l'ordre du jour, M. Jaquier annonce qu'aucune pause ne sera faite en cours de séance et qu'un apéritif sera servi à son issue pour ceux qui souhaitent se rencontrer et échanger.

En outre, selon l'article 52 du règlement du Conseil général, M. Marcel Jaquier relève que les débats de cette assemblée sont enregistrés et seront effacés après approbation du procès-verbal. Finalement, pour faciliter la rédaction de ce dernier, le Président demande que chacun rappelle ses nom et prénom à chaque prise de parole, et dans la mesure du possible, envoie le texte de son intervention au Secrétariat général. Les secrétaires vous en remercient d'avance.

Conformément à l'article 13, alinéa 1, de la directive relative au vote électronique, un test est effectué en début de séance afin de vérifier que toutes les télécommandes fonctionnent. En cas de défaillance d'une télécommande, un contrôle sera effectué. Si la défaillance ne peut être résolue, le vote électronique sera abandonné pour le reste de la séance (art. 14). Le Président invite l'assemblée à appuyer sur « oui », « non » ou « abstention », de manière à faire apparaître en surbrillance le nom de chacun sur l'écran, indiquant ainsi que le signal a été transmis et que la télécommande est fonctionnelle.

**Test du système de vote électronique**

Le Président constate que toutes les télécommandes fonctionnent.

**Aucune remarque n'étant formulée quant à l'ordre du jour, ce dernier est validé.**

**Décision**

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2025*****Intervention du  
Président***

Le Président demande si le procès-verbal de la séance du 19 mars 2025 suscite des remarques.

***Intervention de  
V. Rezzonico***

Mme Vittoria Rezzonico (PVL) demande qu'un ajout soit apporté au procès-verbal en page 31 : « *M. Christophe Maillard explique que l'espace réservé aux eaux est déterminé selon les dispositions de la législation fédérale sur les eaux. Jusqu'en 2020, il était largement admis que les communes n'avaient aucune marge de manœuvre. En 2020, en plein Covid, cet espace a été défini selon les nouveaux calculs des services de l'Etat et intégré au PAL communal. Il s'agissait alors de la première mise à l'enquête. Les mises à l'enquête ont été effectuées de manière claire, mais ce n'est qu'à la quatrième mise à l'enquête que les propriétaires ont réagi* ».

***Intervention de  
M. Wohlhauser***

Mme Martine Wohlhauser (PS) demande un complément au procès-verbal du dernier Conseil général. Tous les membres du Conseil général ont reçu de la part du Secrétariat communal une copie de la lettre du personnel du Service Urbanisme et patrimoine, pour adresse M. Corpataux, apportant ses remarques et commentaires sur le procès-verbal du 19 mars. Ce document donne un éclairage différent et des précisions aux informations données par le Conseil communal dans le PV en question. Ces informations complémentaires sont légitimes, pertinentes et intéressantes pour tenter de se faire une idée des événements qui ont eu lieu au service technique communal. C'est à ce titre que le Groupe PS demande d'ajouter cette lettre en annexe du PV du Conseil général du 19 mars 2025.

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Christophe Maillard affirme qu'il ne changera rien à ses déclarations du 19 mars. Concernant la mise au procès-verbal du courrier, il précise que c'est au Conseil général de prendre cette décision et qu'il n'y voit aucun inconvénient. Cependant, il souligne que la lettre contient des noms de personnes, notamment ceux des signataires, et des informations qui sont uniquement connues du Conseil général. Si ces informations sont publiées sur internet, cela pourrait porter atteinte à la personnalité des personnes citées. M. Maillard souhaite simplement attirer l'attention du Conseil général sur cette question. La décision finale revient donc au Conseil général.

***Intervention de  
A. Ariosa***

M. Alexandre Ariosa (LV) remercie M. Maillard pour sa remarque extrêmement pertinente. Le Conseil général accepterait-il la proposition suivante : ajouter au procès-verbal le contenu de cette lettre, en caviardant les noms des personnes non-signataires, à l'exception de M. Maillard mentionné dans son intervention, afin de préserver l'intégrité des personnes n'ayant pas participé à la séance ni à ce courrier ?

***Intervention de  
V. Rezzonico***

Mme Vittoria Rezzonico indique que le Groupe PVL soutient la proposition du Groupe PS avec celle du Groupe LV.

***Intervention de  
S. Grandjean***

Pour simplifier la situation, M. Sylvain Grandjean indique que le Groupe socialiste est d'accord d'adjoindre à sa proposition celle de M. Ariosa (LV). Il n'y aurait ainsi qu'une proposition à voter, soit celle du Groupe PS avec l'effacement du nom des personnes non-signataires du courrier.

**Acceptez-vous la modification du procès-verbal du 19 mars telle que proposée par Mme Vittoria Rezzonico (PVL) ?**

**Décision**

- **La modification demandée par Mme Vittoria Rezzonico (PVL) au procès-verbal du 19 mars 2025 est acceptée par 36 oui, 6 non et 0 abstention.**

**Acceptez-vous l'ajout au procès-verbal de la séance du 19 mars 2025 de la lettre du personnel des services techniques, tel que demandé par le Groupe PS, mais avec les noms caviardés comme demandé par M. Ariosa (LV) ?**

**Décision**

- **L'ajout au procès-verbal de la séance du 19 mars 2025 de la lettre du personnel des services techniques, tel que demandé par le Groupe PS, mais avec les noms caviardés comme demandé par M. Ariosa (LV), est accepté par 23 oui, 17 non et 1 abstention.**

**Approuvez-vous le procès-verbal du 19 mars 2025, avec les modifications apportées ?**

**Décision**

- **Le procès-verbal du 19 mars 2025, avec les modifications apportées, est approuvé par 39 oui, 3 non et 0 abstention.**

## **2. Présentation du rapport de gestion 2024**

**Intervention du  
Conseil communal**

M. Christophe Maillard met en avant plusieurs événements marquants de l'année 2024. Parmi eux, l'ouverture du centre scolaire de Château d'Eau, le projet d'école de Marly Cité avec la Résidence Les Epinettes, qui a conduit au vote lors de la session précédente où le Conseil général a approuvé les crédits d'étude. Il mentionne également la mise en place progressive de l'identité visuelle de la commune, notamment sur le site interne ou dans le cadre de la nouvelle politique de gestion des déchets autour de la Gérine. La réorganisation de l'administration communale, concrétisée par la présentation de l'organigramme en octobre, et la rencontre avec les acteurs de l'économie locale dans les locaux de SBM Offshore sont également soulignées.

M. Maillard continue en relevant la poursuite du déploiement des zones limitées à 30 km/h, ainsi que les progrès réalisés dans le domaine numérique avec l'installation d'un système informatique performant et très sécurisé, grâce aux investissements autorisés par le Conseil général. Il mentionne également le travail social de rue, en place depuis le 1<sup>er</sup> juin 2024, qui permet à un professionnel de REPER de rencontrer les jeunes dans l'espace public, facilitant ainsi un contact rapide et suivi par un professionnel. Lors de la séance Tumultum, qui s'est tenue hier matin avec la Préfète de la Sarine, les communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne et Marly, ainsi que la police, il a été constaté que ces initiatives portent leurs fruits et aident à prévenir ou éviter des comportements problématiques. Une gestion de crise a également été mise en place pour permettre, en cas de crise, une réaction rapide. Voici les points essentiels sur lesquels M. Maillard voulait mettre l'accent.

M. Maillard souligne un point négatif de l'année 2024 : la réapparition du capricorne asiatique. Malheureusement, il faut se préparer à lutter contre ce problème pendant encore quelques années. Pour ceux qui savent à quoi

ressemble cet insecte, n'hésitez pas à en informer la commune si vous en apercevez un, car il est crucial de le signaler pour pouvoir l'éradiquer.

Concernant Marly-Piscine, les charges d'exploitation ont augmenté principalement en raison de la hausse des coûts de l'électricité. Pour 2026, une solution envisagée est l'achat d'électricité sur le marché ouvert afin de réduire ces coûts. Le déficit est également attribué aux intérêts et à la politique d'amortissement.

M. Maillard relève encore un important potentiel pour cette piscine, avec environ 2'500 périodes disponibles pour les écoles. Ainsi, si toutes ces heures étaient attribuées, Marly-Piscine serait proche de l'équilibre budgétaire. Le Conseil communal a écrit au Conseil d'Etat pour l'informer des disponibilités à la piscine de Marly et de l'importance de cette question. Il a été souligné que, dans le cadre de l'étude des piscines dans le canton, il est essentiel que les communes respectent leurs obligations en matière de cours de natation. Si des piscines sont construites sans que les communes respectent leurs obligations en termes d'heures de natation, on risque de se retrouver avec des lignes d'eau prévues pour les écoles qui restent inutilisées, ce qui impacte fortement le budget.

*Le Président accueille Mme Mary Claude Paolucci, Conseillère communale, qui arrive à l'instant.*

***Intervention du  
Président***

M. Marcel Jaquier rappelle que le Conseil général ne vote pas sur le rapport de gestion, il en prend acte.

***Intervention du  
Président***

### **3. Examen et adoption des comptes 2024 (message 03-25)**

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Jean-Pierre Oertig a le plaisir et l'honneur de présenter les comptes 2024, avec une certaine humilité. Cette humilité est due au résultat très positif des comptes, alors que le budget initial prévoyait un déficit important. M. Oertig juge utile, voire nécessaire, de revenir sur certains éléments qu'il considère importants et annonce les trois parties de sa présentation : le bilan très détaillé, pour la première fois, avec quelques annexes (partie 1), le compte de résultats (partie 2) et les investissements (partie 3).

#### **Partie 1 – Bilan**

M. Oertig relève que le bilan donne une image instantanée de la situation patrimoniale de la commune à un moment donné, soit au 31 décembre de chaque année. Il montre ce que la commune possède (les actifs) et ce qu'elle doit (les passifs). Il permet d'évaluer la santé financière de la commune et prendre des décisions en conséquence. C'est extrêmement important pour le Conseil communal d'avoir les deux yeux rivés sur ce bilan.

Les actifs représentent les biens et droits détenus par la commune, par exemple la trésorerie (liquidités), les créances (montants dus par des contribuables et autres) et les immobilisations (terrains avec DDP et/ou des terrains non bâtis, bâtiments et autres ouvrage, eau claire et usée).

Au sujet de l'actif 1070 du bilan, actions et parts sociales, M. Oertig informe que tous les titres ont été mis à zéro, parce qu'ils ont été sortis du patrimoine financier et mis dans le patrimoine administratif (1454 et 1455), comme le service des communes l'a expliqué. Il y aura donc une réévaluation qui sera faite de ces actions et parts sociales et qui figureront dans les comptes 2025.

#### *Bilan – évolution des actifs*

|                                                                                                          | 01.01.2024         | 31.12.2024         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Actifs totaux</b>                                                                                     | <b>110'023'581</b> | <b>130'256'806</b> |
| <b>Patrimoine financier</b>                                                                              | <b>24'595'810</b>  | <b>36'497'076</b>  |
| Disponibilités et placements à court terme                                                               | 1'730'231          | 9'939'409          |
| Créances – essentiellement fiscales 2022 à 2024 + ADB                                                    | 3'964'705          | 8'359'518          |
| Actifs de régularisation (transitoires impôts essentiellement)                                           | 9'637'614          | 8'916'598          |
| Immobilisations corporelles – terrains avec droits de superficie (DDP)                                   | 9'252'001          | 9'252'001          |
| <b>Patrimoine administratif</b>                                                                          | <b>85'427'771</b>  | <b>93'759'730</b>  |
| Immobilisations corporelles (terrains, routes, ouvrages de génie civil, etc.) – investissements en cours |                    |                    |

#### *Bilan – évolution des passifs*

|                                                                          | 01.01.2024         | 31.12.2024         |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Passifs totaux</b>                                                    | <b>110'023'581</b> | <b>130'256'806</b> |
| <b>Capitaux de tiers</b>                                                 | <b>80'340'355</b>  | <b>97'501'690</b>  |
| Engagements courants (créanciers, gestion ADB impôts)                    | 4'570'251          | 4'108'118          |
| Engagements financiers à court terme                                     | 5'615'000          | 8'575'000          |
| Engagements financiers à long terme                                      | 68'857'358         | 83'376'176         |
| <b>Capital propre</b>                                                    | <b>29'683'226</b>  | <b>32'755'116</b>  |
| <b>Capital propre non affecté</b> (permet d'absorber éventuelles pertes) | <b>19'866'098</b>  | <b>22'122'615</b>  |

M. Oertig précise que le capital propre comprend les financements spéciaux qui sont liés aux eaux, respectivement aux eaux usées. Ce sont des réserves légales qui sont liées à des règlements communaux. Il y a aussi la réserve liée à la réévaluation du patrimoine administratif d'un peu près 1 million, ce qui explique que le capital propre non affecté, qui permet d'absorber d'éventuelles pertes, est de 22'122'615 francs.

#### *Bilan – état de la dette communale*

|      |            |              |
|------|------------|--------------|
| 2021 | 46 925 000 |              |
| 2022 | 58 290 000 | + 11 365 000 |
| 2023 | 64 930 000 | + 6 640 000  |
| 2024 | 83 240 000 | + 18 310 000 |

- Programme d'investissement conséquent (Château d'Eau)
- Amortissements et charges d'intérêts 2024: 3 556 649 (3 534 236 en 2023)
- Dette nette par habitant 6 732 (voir indicateur financier no 7)

*Indicateurs financiers*

M. Oertig précise que la présentation des indicateurs financiers est une obligation légale annuelle.

|    |                                      | 2024                                                                                     | 2023   | 2022   |
|----|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|
| 1. | Taux d'endettement net               | 170,87  | 191,84 | 153,82 |
| 2. | Degré d'autofinancement              | 60,83   | 15,23  | 21,46  |
| 3. | Part des charges d'intérêts          | 2,03    | 1,52   | 1,25   |
| 4. | Dette brute par rapport aux revenus  | 179,40  | 171,42 | 164,83 |
| 5. | Proportion des investissements       | 18,13   | 26,23  | 24,01  |
| 6. | Part du service de la dette          | 5,54    | 5,53   | 5,40   |
| 7. | Dette nette par habitant (en francs) | 6 732                                                                                    | 6 329  | 5 225  |
| 8. | Taux d'autofinancement               | 9,03    | 4,60%  | 5,90%  |

Les indicateurs financiers de la commune de Marly ne sont pas exceptionnels, malgré une amélioration du taux d'endettement net. Idéalement, la commune devrait se situer à 100%. Cependant, M. Oertig annonce que les futurs investissements, notamment le projet Marly Cité, empêcheront probablement tous les indicateurs de passer au vert. Les explications détaillées se trouvent aux dernières pages des comptes 2024.

**Partie 2 – Compte de résultats**

| COMPTES 2024 |            | BUDGET 2024 |            | COMPTES 2023 |            |
|--------------|------------|-------------|------------|--------------|------------|
| Charges      | Revenus    | Charges     | Revenus    | Charges      | Revenus    |
| 57 446 472   | 59 628 986 | 57 855 875  | 55 384 886 | 51 499 679   | 51 381 899 |
|              | 2 182 514  | -2 470 989  |            | -117 780     |            |

**Ecart significatif de 4 653 503 entre budget et comptes 2024 !!**

Charges en diminution et revenus en forte progression

Voici le résultat à trois niveaux, selon MCH2 :

|                                    | Comptes 2024 | Budget 2024 |
|------------------------------------|--------------|-------------|
| 1) Résultat d'exploitation         | 2 911 943    | - 1 645 269 |
| - Résultat lié aux financements    | - 832 883    | - 929 220   |
| 2) Résultat opérationnel           | 2 079 060    | - 2 574 489 |
| - Résultat extraordinaire (revenu) | 103 455      | 103 500     |
| 3) Résultat final                  | 2 182 514    | - 2 470 989 |

Les écarts principaux des charges sont les suivants :

Natures 30 – charges du personnel – **total 10 348 770**

|           |                                                       |
|-----------|-------------------------------------------------------|
| - 17'000  | Autorités et commissions                              |
| - 490 417 | Salaires du personnel (administration + exploitation) |
| + 2 976   | Allocations familiales                                |
| - 61 452  | Cotisations patronales                                |
| - 8 278   | Autres charges du personnel                           |
| - 574 896 | Economie totale pour les natures 30                   |

Explications dans le message 03-25 sous RESSOURCES HUMAINES

Natures 31 – charges d'exploitation (écarts principaux) – **total 6 863 143**

|                  |                                              |
|------------------|----------------------------------------------|
| - 29 480         | Matériel et marchandises                     |
| - 51 312         | Alimentation et élimination (biens-fonds PA) |
| - 34 531         | Prestations de services et honoraires        |
| - 37 145         | Réfections et entretiens courants            |
| - 342 329        | Réévaluations sur créances                   |
| <b>- 522 446</b> | <b>Economie totale pour les natures 31</b>   |

*L'écart le plus important provient de la réévaluation des créances, les pertes effectives sur créances étant presque à l'équilibre avec les provisions liées à celles-ci.*

12

Concernant l'informatique, M. Oertig explique que le matériel et les logiciels sont répartis sur de nombreux comptes. Les dépenses liées aux activités des systèmes d'information sont inférieures au budget de 145'681 francs, ce qui est une excellente nouvelle. Cela confirme que l'engagement d'un informaticien et la modernisation des systèmes portent incontestablement leurs fruits.

M. Oertig relève que le résultat des charges de transfert est extrêmement préoccupant.

Natures 36 – charges de transfert – **total 29 834 880**

|                  |                                                               |
|------------------|---------------------------------------------------------------|
| + 14 259         | Parts de revenus destinés à des tiers                         |
| - 5 400          | Dédommagements à des collectivités publiques (Fr. 19 609 800) |
| + 205 414        | Subventions à des collectivités publiques et à des tiers      |
| <b>+ 214 270</b> | <b>Charges supplémentaires totales pour les natures 36</b>    |

Les charges de transfert représentent 58,9% des dépenses totales et vont continuer à grimper.

Depuis le budget 2025, M. Oertig rappelle qu'une nouvelle méthode d'estimation est appliquée pour les impôts des personnes physiques. L'ancienne méthode consistait à faire une approche basée sur la cote d'impôt de 2022, majorée des taux de progression de 2023 et 2024. La nouvelle méthode est individualisée ; elle ne repose plus sur l'estimation du SCC, mais sur les acomptes facturés selon les dernières taxations de chaque contribuable, en ajoutant les nouveaux contribuables avec un impôt moyen de 3'700 francs. On prend également en compte le reliquat, c'est-à-dire les acomptes facturés en 2023 pour les contribuables non encore taxés.

Pour les personnes morales, la nouvelle méthode prend en compte les acomptes facturés pour 2024, selon le dernier avis de taxation, ainsi que le reliquat, c'est-à-dire les acomptes payés en 2023 pour les personnes morales non encore taxées. M. Oertig explique que les estimations du Service cantonal des contributions ne sont pas probantes, en raison de la situation particulière de certains contribuables, ce qui a été confirmé par l'organe de révision.

Le positionnement du réviseur sur cette nouvelle méthode est le suivant :

- L'approche individualisée des estimations d'impôts par contribuable (PP et PM) sur la base des acomptes facturés, semble plus probante.
- La prise en compte des nouveaux contribuables multiplié par l'impôt moyen est justifiée.

Concernant les impôts, M. Oertig rappelle que le coefficient d'impôt de 89 % est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, apportant une manne supplémentaire de 2'533'275 francs. Si le taux avait été maintenu à 80%, la commune de Marly aurait présenté un déficit de 350'000 francs. Il est intéressant de noter la répartition des impôts entre les personnes physiques et les personnes morales : 89% pour les personnes physiques et 11% pour les personnes morales, qui apportent un revenu de 2'956'573 francs. En enregistrant les impôts sur le capital des sociétés locales pour les années précédentes, cela représentait au total 2,5 millions de francs.

Il faut se rappeler que le budget 2024 a été élaboré à l'automne 2023 selon l'ancienne méthode. Les taxations des personnes morales prennent plus de temps que celles des personnes physiques, ce qui explique le décalage et la découverte d'un reliquat pouvant représenter quelques millions une année plus tard. Le budget a été fixé sur la base des impôts facturés de la dernière statistique connue, en 2021, majorée de la progression proposée par le Service cantonal des contributions : pas de progression entre 2021 et 2022, une progression de 3% entre 2022 et 2023, et de 3,5% entre 2023 et 2024. Il aurait été totalement déplacé, à ce moment-là, soit en automne 2023, de spéculer sur des revenus des personnes morales de cette importance. Si cela avait été fait et que les résultats avaient été contraires, de nombreux reproches auraient été formulés.

Il est important de noter que sans la hausse d'impôt et cet apport inattendu, qui pourrait ne pas se reproduire l'année prochaine, Marly aurait connu un très gros déficit.

M. Oertig présente les écarts principaux des revenus fiscaux :

Natures 40 – Revenus fiscaux – **total 36 414 141**

|                    |                                                                              |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| - 297 346          | Impôts directs personnes physiques                                           |
| <b>+ 2 956 573</b> | <b>Impôts directs personnes morales</b>                                      |
| + 619 684          | Autres impôts directs (contributions immobilières, droits de mutation, etc.) |
| <b>+ 3 282 826</b> | <b>Revenus supplémentaires totaux pour les natures 40</b>                    |

Pour ce qui est des taxes et redevances, elles s'établissent ainsi :

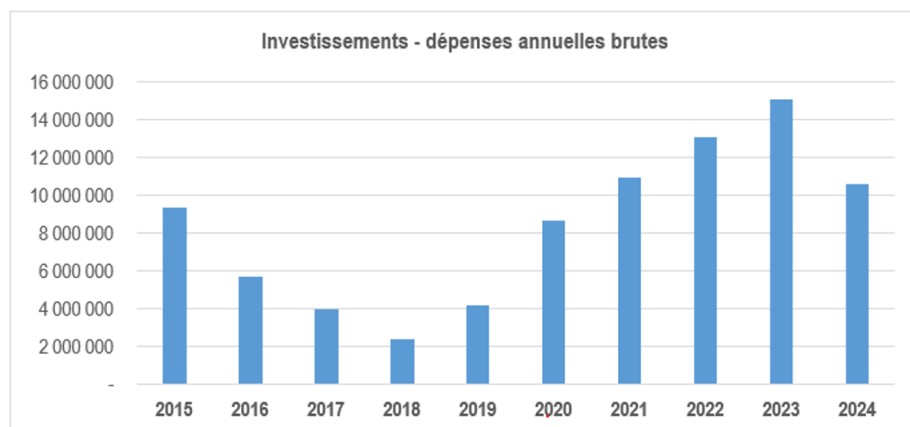
Natures 42 – Taxes et redevances – **total 6 899 838**

|                  |                                                                                                               |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| + 24 961         | Taxes non-pompier (reversées au RSS)                                                                          |
| + 694            | Emoluments administratifs                                                                                     |
| - 20 001         | Taxes d'utilisation et prestations de service (eau claire/usée, déchets, horodateurs, etc.) – total 3 845 999 |
| - 11 226         | Recettes sur ventes (énergie CAD, marchandises, etc.)                                                         |
| <b>+ 244 570</b> | <b>Remboursements (assurances, participation parents AES/crèche, autres)</b>                                  |
| + 15 110         | Amendes                                                                                                       |
| <b>+ 254 108</b> | <b>Revenus supplémentaires totaux pour les natures 42</b>                                                     |

### Partie 3 - Investissements

|                                                              | Comptes 2024 |           | BUDGET 2024 |            | Comptes 2023 |            |
|--------------------------------------------------------------|--------------|-----------|-------------|------------|--------------|------------|
|                                                              | Charges      | Revenus   | Charges     | Revenus    | Charges      | Revenus    |
| 0 ADMINISTRATION GENERALE                                    | 238 529      | -         | 386 000     |            | 213 988      |            |
| 1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE                         |              |           |             |            |              |            |
| 2 FORMATION                                                  | 9 242 784    | 970 200   | 14 137 000  |            | 13 125 105   | 724 000    |
| 3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS                                  | 96 436       | -         | 100 000     |            |              |            |
| 6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS                               | 400 191      | 270 946   | 5 761 500   |            | 846 142      | -          |
| 7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | 631 224      | 1 315 937 | 4 723 800   | 205 800    | 927 002      | 183 612    |
| TOTALISATION                                                 | 10 609 164   | 2 557 083 | 25 108 300  | 205 800    | 15 112 237   | 907 612    |
| Investissements nets                                         |              | 8 052 081 |             | 24 902 500 |              | 14 204 625 |

M. Oertig constate que, par rapport au budget qui prévoyait des investissements nets de 24'902'500 francs, des reports sont à prévoir pour 2025. Les comptes 2023, quant à eux, présentaient des investissements nets de 14'204'625 francs.



Un tableau détaillé des investissements a été réalisé au 31 décembre 2024, avec de nombreuses dépenses d'investissements reportées en 2025, dont les montants les plus importants concernent les objets suivants :

- 3<sup>ème</sup> centre scolaire – décompte final pas encore connu
- Projet Marly Cité
- Aménagement carrefour des Rittes
- P+R Corbaroche
- Requalification rte cantonale Jonction – Gérine
- Conduites diverses
- Mise en séparatif bassin versant Est
- Revitalisation de la Gérine

En conclusion, M. Oertig souligne que le résultat de l'exercice 2024 est très satisfaisant. Le capital propre non affecté s'améliore à 22 millions. Cependant, la dette augmente sensiblement, tout comme le patrimoine administratif de la commune (+8,3 millions en 2024). Les indicateurs financiers sont globalement moyens. M. Oertig rappelle que le budget 2025 prévoit un déficit de 3,3 millions. De plus, d'importantes dépenses d'investissements indispensables sont prévues pour 2027-2029, ce qui signifie que les emprunts et la dette continueront d'augmenter. La rigueur budgétaire du Conseil communal reste essentielle pour présenter des budgets équilibrés dans les années à venir.

M. Oertig rappelle que les finances du canton ne sont pas au mieux, d'où la création d'un programme d'assainissement des finances (PAFE). Il souligne que ce programme représente un défi financier pour les communes. Il comprend 97 mesures très détaillées, avec des impacts pour le canton et les communes. Environ 70 de ces mesures affecteront les finances des communes fribourgeoises, certaines devant encore être approuvées par le Grand Conseil. M. Oertig invite chacun à consulter le site du canton pour plus d'explications.

Pour les communes du canton de Fribourg, les charges prévues sont de 21,8 millions en 2026, 13,5 millions en 2027 et 16,4 millions en 2028, soit un total de 51,7 millions sur trois ans. Cet avant-projet est en consultation et M. Oertig pense que de nombreuses communes vont réagir. Une estimation rapide pour Marly, tenant compte des 21,8 millions prévus en 2026 et de la population légale, indique au moins 600'000 francs de dépenses supplémentaires, qui s'ajouteront aux charges de transfert en constante augmentation.

Le Conseil communal ne restera pas inactif et répondra à la consultation avec des propositions. Il sera évidemment plus avisé une fois que toutes les prises de position auront été reçues par l'Etat, qui devra peut-être revoir sa copie.

C'est en ces termes que Mme Séverine Lago donne le préavis de la Commission financière :

**Préavis de la  
Commission financière**

**« Preamble »**

*Selon la loi sur les communes, la Commission financière prend position et émet ses commentaires sur le rapport de l'organe de révision à l'intention du Conseil général.*

*L'organe de révision PKF Fiduciaire SA a effectué son travail durant la période du 27 mars au 25 avril 2025, dont les 14 et 15 avril dans les bureaux de l'administration. Tout comme l'année précédente, la révision s'est faite à distance par échange électronique de documents, exception des deux jours précités.*

*La commission financière a reçu le rapport de l'organe de révision avant le 29 avril 2025, date à laquelle elle a rencontré le réviseur. Ce rapport a été commenté aux membres de la commission financière par M. Stéphane Peiry, expert-réviseur agréé. Durant cette séance, il a répondu de façon très satisfaisante à l'ensemble de nos questions. Les comptes annuels sont conformes à la loi sur les finances communales et à son ordonnance, sans réserve spécifique. Il est ainsi recommandé à la Commission financière de proposer au Conseil général l'approbation des comptes 2024.*

*Les échanges avec le réviseur ont notamment porté sur quelques reliquats d'actions à entreprendre concernant l'exercice 2023 et sur 7 thèmes spécifiques pour l'année 2024. A noter que les éléments de discussion sont peu nombreux et que la teneur de ces thèmes est de portée moyenne à peu implicative. Dans ce sens, nous félicitons l'administration communale et plus spécifiquement le nouveau chef des finances de la commune pour son*

*implication au quotidien et le remerciements pour le suivi qu'il faudra apporter année après année à ces constats de révision.*

*Tout comme les années précédentes, les échanges avec le réviseur ont également porté sur les perspectives de la commune quant à l'affinage permanent de ses suivis financiers, ses mesures d'amélioration continue en matière de contrôle interne, outils et processus, nécessitant en particulier une mise à jour de la documentation pour rendre le SCl concret et vérifiable. Une attention toute particulière a été portée sur les indicateurs financiers, indicateurs qui sont de tendance encore négative et qui démontrent toujours la nécessité d'une recherche d'équilibre financier sur la durée, qu'il s'agisse de gestion fine des activités de fonctionnement et de de priorisation des investissements.*

*Une séance entre la Commission financière et une délégation du Conseil communal s'est en outre tenue le 6 mai 2025. La discussion a été très constructive. Nous avons aussi eu l'occasion d'échanger avec le nouveau responsable des finances au sein de l'administration communale. Nous avons aussi eu l'occasion d'apprendre, par exemple, que la commune était en train d'élaborer un document d'analyse relatif aux prestations envers les associations, prévu pour cet automne.*

### **Approfondissement de la Commission financière**

#### **Le compte de fonctionnement**

*Les comptes finaux 2024 présentent un bénéfice de Fr. 2'182'514 francs pour un total de charges de Fr. 50'619'056 francs. Globalement, la Commission financière tient à remercier le Conseil communal pour ce résultat et pour son assiduité de faire en sorte de contenir au mieux les charges d'exploitation de la commune (- Fr. 851'000 francs). Elle relève aussi l'augmentation importante des revenus d'impôts des personnes morales de Fr. 2'956'000.- francs (mais aussi sa grande dépendance envers un nombre restreint d'acteurs économiques) et une augmentation des revenus de la contribution immobilière.*

*La thématique de fiscalité des personnes physiques est également complexe dans le cadre d'une commune de notre importance qui grandit de manière exponentielle. Ainsi, la Commission financière souhaiterait se voir présenter pour l'avenir un calcul d'impôt moyen par quartier qui nous permettrait de nous faire une image quant à la « qualité financière » attendue des habitants par quartier, en commençant par les nouveaux quartiers (MIC, puis ultérieurement le Parc des Falaises, etc.). Une piste pourrait par exemple être de se baser sur l'impôt moyen de la commune (Fr. 3'700.- selon le rapport du réviseur) et de l'adapter selon les différences relatives des loyers moyens entre quartier. Ces montants d'impôt moyen par quartier seraient réservés à l'usage interne, ils resteraient donc confidentiels, sans être communiqués au public. La Commission financière en remercie par avance l'administration.*

**Le compte des investissements**

*Nous observons des investissements nets d'environ Fr. 8 millions sur l'exercice 2024, inférieurs à ceux de 2023 qui étaient de Fr. 14.2 millions et ceux de 2022 de Fr. 12,2 millions. Nous relevons à ce titre l'importance de maintenir la priorisation des investissements à venir, précisés dans le plan financier, tenant compte également des coûts croissants d'amortissements et de charges d'intérêts.*

**Les indicateurs financiers**

*Les valeurs de nombreux indicateurs financiers sont toujours cataloguées comme « mauvaises » dans le rapport de révision, bien que légèrement meilleures que jusqu'alors. Cet état de fait amène la Commission financière à juger la situation financière de la commune comme étant toujours « difficile ». A la lumière de ces informations, la Commission financière remercie le Conseil communal de poursuivre ses réflexions quant à une amélioration de ces indicateurs financiers, amélioration qui devrait permettre de se projeter sur l'avenir avec davantage de confiance.*

**Préavis**

*En conclusion, se basant sur ces résultats, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le Message no 03-25 ».*

M. Sergio Mantelli s'exprime au nom du Groupe PLR, qui a pris connaissance avec satisfaction du résultat positif des comptes 2024. Il se réjouit de la contribution plus importante que prévue des entrées fiscales, avec en particulier l'apport supplémentaire de Fr. 2'956'000.- au niveau des personnes morales non prévu au budget ainsi que d'autres sources d'impôts pour Fr. 620'000.- et de l'augmentation d'autres taxes et redevances pour Fr. 254'000.-.

**Intervention de  
S. Mantelli**

Il salue également l'effort du Conseil communal et de toute l'administration pour maîtriser les dépenses avec une diminution significative des charges d'exploitation de Fr. 851'000.- au total, y compris l'évolution contenue de la masse salariale, effort qui est très louable et à poursuivre. M. Mantelli remercie aussi M. Oertig et le Service des finances pour la qualité de la présentation des comptes et pour les explications données.

Or, malgré tout, il est bien de rappeler ici que le Conseil général a accepté en décembre 2023 un budget 2024 avec un déficit de Fr. 2'470'000.-. Ceci tout en tenant compte d'un apport de 2,6 millions de francs provenant de l'augmentation du taux d'impôt de 80 à 89%, augmentation également acceptée en décembre 2023 et effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette augmentation d'impôt, M. Mantelli le rappelle, avait été décidée sur la base des prévisions sombres exprimées à l'époque et des besoins financiers liés aux importants investissements planifiés.

Or le Groupe PLR constate que Marly se trouve aujourd'hui avec un bénéfice Fr. 2'182'514.-, ce qui est réjouissant, mais qui montre aussi que sans l'augmentation d'impôt les comptes communaux auraient également été fortement améliorés par rapport aux prévisions formulées. En effet, même

sans l'augmentation d'impôt, les comptes auraient été proches de l'équilibre avec un déficit contenu de l'ordre de Fr. 350'000.- seulement.

Dans ce contexte, et malgré les inconnues existantes sur l'avenir, il est aussi important de rappeler que lors de l'acceptation des budgets 2024, le Groupe PLR avait exprimé une position critique sur une augmentation du taux d'impôt à 89% en proposant, avec le soutien du Groupe PVL, de limiter cette augmentation à un taux de 85% pour les personnes physiques et de renoncer à une augmentation pour les personnes morales. Ceci tout en attendant de voir quelle serait l'évolution réelle avant de procéder, si besoin, à une augmentation plus importante.

En votation, cette proposition avait été malheureusement refusée par le Conseil général, mais on s'aperçoit aujourd'hui qu'elle était, malgré tout, bien fondée.

Tout en encourageant le Conseil communal à poursuivre ses efforts dans la maîtrise des coûts en matière de dépenses et d'investissements, le Groupe PLR va donc rester très vigilant sur l'évolution des finances de la commune et se réserve la possibilité de proposer une diminution du taux d'impôt dans un avenir plus ou moins proche si la situation l'imposera.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe en revue, chapitre par chapitre, page par page, les comptes de résultats et d'investissements 2024.

***Examen des comptes  
de résultats et  
d'investissements***

➤ **Comptes de résultats**

0. Administration générale – p. 5 à 8

Pas de remarque.

1. Ordre et sécurité publique, défense – p. 8 à 11

Pas de remarque.

2. Formation – p. 12 à 16

Pas de remarque.

3. Culture, sports et loisirs – p. 16 à 20

Pas de remarque.

4. Santé – p. 20 à 22

Pas de remarque.

5. Prévoyance sociale – p. 22 à 26

Compte 6150.3000.00 – Jetons de présences autorités et Commission de l'édilité

***Intervention de  
C. Biemann***

M. Claude Biemann (PLR) constate qu'il n'y a aucun montant mentionné dans ce compte alors que la Commission a eu deux séances, les 6 mai et 11 novembre, et s'en étonne.

M. Maurice Horner relève la bonne question de M. Biemann qui a pris le temps de parcourir les comptes avec attention. Il est vrai que la Commission EEE s'est réunie à deux reprises. Cependant, M. Horner précise que cette commission traite plusieurs sujets ventilés dans plusieurs comptes. Les

***Intervention du  
Conseil communal***

jetons de présence ont été ventilés dans le compte 71.01 pour 135 francs et dans le compte 72.01 pour 255 francs, et rien pour la gestion des déchets.

6. Trafic et télécommunication – p. 26 à 29

Pas de remarque.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire – p. 29 à 35

Pas de remarque.

8. Economie publique – p. 35 et 36

Pas de remarque.

9. Finances et impôts – p. 36 à 38

Pas de remarque.

➤ **Comptes d'investissements**

0. Administration générale – p. 49

Pas de remarque.

2. Formation – p. 49

Pas de remarque.

3. Culture, sports et loisirs – p. 49

Pas de remarque.

6. Trafic et télécommunications – p. 50

Pas de remarque.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire – p. 51 et 52

Pas de remarque.

M. Sylvain Grandjean (PS) souhaite revenir à la page 70 du bilan. A propos du capital propre non affecté, il rappelle que selon MCH2, c'est le capital propre non affecté correspondant à la balance du bilan qui autorise ou non une commune à absorber une éventuelle perte sur les comptes annuels. Habituellement, ce montant est relevé clairement dans le message du Conseil communal qui accompagne les comptes. Mais cette année, M. Grandjean n'a rien trouvé dans le message 03-25 à ce sujet. En regardant le bilan à la page 70, la présentation peut laisser croire que le capital propre non affecté correspond à la position 29 « capital propre » d'un montant de 31,7 millions pour 2024, ce qui n'est pas le cas, s'il en croit la mention de la page 20 du rapport de gestion de 2024 qui dit que le capital propre non affecté se situe nouvellement à 22 millions. C'est d'ailleurs ce qu'a dit M. Oertig dans sa présentation préliminaire pour les comptes. C'est donc la position 299, excédent+ ou découvert- du bilan, d'un montant de 22 millions qu'il faut considérer. Le Groupe socialiste demande au Conseil communal de confirmer ce chiffre, mais il demande également pour les prochaines années de faire apparaître plus clairement le capital propre non affecté dans le message qui accompagne les comptes et dans le bilan.

Comme mentionné précédemment, M. Oertig confirme que le capital propre non affecté est de 22'122'615 francs. En effet, le capital propre total s'élève à 32'755'116 francs. Il convient de soustraire les financements spéciaux de 9'579'000 francs, qui sont des provisions légales basées sur des règlements

***Suite de l'examen des  
comptes de résultats et  
d'investissements***

***Intervention de  
S. Grandjean***

***Intervention du  
Conseil communal***

communaux, ainsi que la réserve pour la réévaluation du patrimoine administratif. En soustrayant ces 9'579'000 francs et environ 1 million des 32'755'116 francs, on obtient bien les 22'122'615 francs. Cela ne nécessite pas de commentaires particuliers de la part du Conseil communal, selon M. Oertig, qui ajoute qu'il est tout à fait possible de mentionner le capital propre non affecté dans une rubrique spéciale.

Le Président soumet au vote les comptes de résultats et d'investissements 2024.

**Adoptez-vous les comptes de résultats et d'investissements 2024, tels que présentés par le Conseil communal ?**

**Décision**

- **Les comptes de résultats et d'investissements 2024 sont adoptés à l'unanimité.**

#### **4. Désignation de l'organe de révision des comptes**

**Intervention de la  
Commission financière**

Selon l'article 98 de la loi sur les communes (LCo), le Conseil général désigne l'organe de révision sur proposition de la Commission financière.

La LCo précise que « *l'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Une ou plusieurs reconductions sont possibles ; toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs* ».

Mme Séverine Lago rappelle que le mandat pour la révision des comptes 2019 à 2021, ainsi que de 2022 à 2024, a été confié par le Conseil général à la société PKF Fiduciaire SA. Après ces 6 années consécutives, il s'agit alors de désigner un nouvel organe de révision pour la Commune de Marly. La Commission financière a ainsi décidé, avec le soutien du secrétariat communal, de demander des offres à 4 fiduciaires du canton, dont 2 sises dans la commune, pour la révision des comptes des années 2025 à 2027. Compte tenu du montant forfaitaire annoncé de Fr. 13'900.- par an + TVA (x3) et de la qualité des prestations octroyées proposées, la Commission financière s'est positionnée en faveur de la fiduciaire Gefid Conseils SA, sise à Marly.

La Commission financière propose au Conseil général de désigner, comme organe de révision pour les années 2025 à 2027, soit pour un mandat de trois ans, la société Gefid Conseils SA à Marly.

**Acceptez-vous la proposition de la Commission financière de confier la révision des comptes communaux à la société Gefid Conseils SA ?**

**Décision**

- **La proposition de la Commission financière de confier la révision des comptes communaux à la société Gefid Conseils SA est acceptée à l'unanimité.**

**Intervention du  
Conseil communal****5. Annulation des messages (05-22 et 15-24) relatifs au DDP en faveur de la Fondation Fribourgeoise du Curling et au crédit d'investissement pour le développement harmonieux du site de Corbaroche (message 04-25)**

En préambule, M. Bernard Clerc souhaite adresser ses remerciements les plus sincères à l'administration générale pour l'appui apporté ainsi que pour la qualité et la rigueur de son travail dans la préparation des deux prochains messages.

Le Conseil communal souhaite informer le Conseil général de l'évolution récente concernant le développement du site de Corbaroche, et en particulier de l'abandon du projet de halle de curling porté par la Fondation Fribourgeoise du Curling. Cette décision a des implications directes sur deux messages précédemment approuvés par le Conseil général : le message 05-22 relatif à l'octroi d'un droit de superficie (DDP) sur l'article 154 RF Marly, ainsi que le message 15-24 concernant la phase de réalisation du développement harmonieux du centre sportif de Corbaroche. Dans un souci de cohérence et de transparence, et au vu des impacts significatifs de ce changement sur la planification et la conception globale du projet, le Conseil communal soumet aujourd'hui à l'approbation du Conseil général la proposition d'annulation formelle de ces deux décisions.

Mme Séverine Lago délivre le préavis de la Commission financière en ces termes :

**Préavis de la  
Commission financière****« Préambule**

*En début de l'année 2025, les représentants de la Fondation Fribourgeoise du Curling ont annoncé au Conseil communal qu'ils se voyaient malheureusement contraints de renoncer au projet. Ceci a pour conséquence l'annulation des messages susmentionnés en titre.*

*Il n'y a pas d'implication financière. L'objet 15-24 est retiré de la planification financière et du tableau des investissements votés.*

**Préavis**

*En conclusion, la Commission financière prend bonne note de cette annulation et la soutient vu cette position des représentants de la Fondation Fribourgeoise du Curling ».*

**Acceptez-vous l'annulation du message 05-22 relatif à l'octroi d'un droit de superficie (DDP) en faveur de la Fondation Fribourgeoise du Curling portant sur l'article 154 RF Marly ?**

**Décision**

- **L'annulation du message 05-22 relatif à l'octroi d'un droit de superficie (DDP) en faveur de la Fondation Fribourgeoise du Curling portant sur l'article 154 RF Marly, selon le message 04-25, est acceptée à l'unanimité.**

**Acceptez-vous l'annulation du message 15-24 relatif au développement harmonieux du centre sportif de Corbaroche, phase de réalisation ?**

**Décision**

- **L'annulation du message 15-24 relatif au développement harmonieux du centre sportif de Corbaroche, phase de réalisation, selon le message 04-25, est acceptée à l'unanimité.**

**Intervention du  
Conseil communal****6. Octroi d'un crédit d'investissement pour le parking P+R de Corbaroche en lien avec une nouvelle caserne de pompiers de Fr. 9'061'000.-, phase de réalisation (message 05-25)**

M. Bernard Clerc indique que le présent message vise à soumettre à l'approbation du Conseil général la phase de réalisation du projet combiné de parking P+R à Corbaroche et de la nouvelle caserne pour les pompiers, mené en partenariat entre la commune de Marly et le Réseau Santé de la Sarine (RSS). Ce projet stratégique, validé en étude par le Conseil général en mai 2024, répond à des objectifs de densification, de mobilité régionale et d'optimisation du foncier communal. Il s'inscrit dans le cadre du projet d'agglomération PA3 (mesure 3M.08.04) et bénéficie d'une planification rigoureuse aboutissant à une solution cohérente et évolutive.

Le message présente notamment les aspects techniques, juridiques et financiers du projet, ainsi que les nouvelles garanties obtenues auprès des partenaires cantonaux et régionaux en vue d'un financement intégral par des subventions tierces. Le Conseil communal invite ainsi le Conseil général à statuer sur l'engagement de la commune pour cette étape décisive de réalisation.

Ainsi que déjà mentionné dans le journal « *La Liberté* », ce même message a été entériné par le Conseil d'Agglomération lors de sa séance du 15 mai 2025. De son côté, l'assemblée des délégués du Réseau Santé de la Sarine a approuvé le budget pour la caserne aujourd'hui en fin d'après-midi.

**Intervention du  
Conseil communal**

M. Christophe Maillard indique qu'après le refus du Conseil général en décembre, le Conseil communal a contacté l'Agglomération, le Réseau Santé de la Sarine et le canton. Il tient à souligner la belle collaboration et les contributions significatives de l'Agglomération, notamment de Mmes Eliane Dévaud-Sciboz et Francine Defferrard, ainsi que du RSS avec sa présidente Mme Lise-Marie Graden, et du canton avec M. Michael Blanchard. Grâce à cette collaboration, une solution a été trouvée, et le canton pourrait également verser un montant important en vertu de la loi sur la mobilité cantonale.

Mme Séverine Lago délivre le préavis de la Commission financière en ces termes :

**Préavis de la  
Commission financière****« Preamble »**

*Le devis général pour l'ensemble du projet prévoit finalement un montant TTC total de Fr. 15'935'000.- réparti à hauteur de Fr. 9'561'000.- à charge de la commune (parking P+R) et de Fr. 6'374'000.- à charge du RSS (caserne).*

*Selon les pratiques établies, il revient à la commune d'avancer les montants nécessaires jusqu'à la fin des travaux, le calcul et le versement de la subvention étant basés sur la facture finale de la construction. Les intérêts bancaires participent au coût du projet et seront pris en compte dans le coût final de la construction. Le besoin en financement pour le Park & Ride se monte à Fr. 9'561'000.-. Dès lors que Fr. 500'000.- ont d'ores et déjà été octroyés par messages 10-22 et 02-24, le montant soumis au Conseil général par le présent message est celui de Fr. 9'061'000.- TTC (selon SIA phase 32,  $\pm 10\%$ ), réalisable par un emprunt.*

*Dans l'hypothèse où :*

- *La proposition d'adaptation financière formulée par le Comité d'agglomération serait acceptée par le Conseil d'agglomération : demande visant à augmenter à Fr. 6'692'700.- TTC le montant total de la subvention de l'Agglomération initialement prévue),*
- *Celle proposée par la DIME : participation au financement de ce projet à hauteur de 30%, équivalant, selon l'estimation des coûts, à Fr. 2'868'300.- TTC),*

*Le Park and Ride de portée régionale prévu à Marly serait entièrement couvert par les subventionnements tiers. En d'autres termes, l'intégralité de la somme de Fr. 9'561'000.- (TTC) nécessaire à cet investissement sera remboursée à la commune de Marly à l'issue des travaux.*

*A noter que, selon nos échanges avec le Conseil communal, si des subventions venaient à manquer, le Conseil communal aurait toujours la possibilité de faire annuler le message en question.*

### **Préavis**

*En conclusion, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le message no 5-25, tenant compte de l'existence projetée de ces subventionnements tiers attendus et de la possibilité du Conseil communal de faire annuler ledit message dans le cas où des participations tierces de subventionnement n'étaient à termes pas assurées ».*

M. Claude Biemann délivre le préavis de la Commission d'aménagement en ces termes :

*« La commission d'aménagement a préavisé favorablement et à l'unanimité la demande pour le Park and Ride de Corbaroche en lien avec une nouvelle caserne pour les pompiers.*

### **Remarque :**

*Lors de la présentation des messages 01-25 pour le crédit d'étude complémentaire pour le projet de Marly-Cité et le message 05-25 pour le P+R de Corbaroche, on avait suggéré des modifications aux 2 messages. Il a été répondu à la commission que c'était trop tard car les messages avaient déjà été envoyés.*

*Merci à l'avenir de nous transmettre les prochains messages avant de les envoyer ».*

Mme Anna Kiner-Renaud indique que le Groupe Le Centre souhaite souligner que ce projet de Park and Ride et de caserne des pompiers est d'une importance régionale, en plus d'être un atout pour la commune de Marly. Il tient à remercier le Conseil communal d'avoir rapidement entrepris de nouvelles démarches, suite à la décision du Conseil général de l'année passée. Il tient également à remercier l'Agglo et le Réseau Santé de la Sarine pour leur appui. On peut en déduire une chose : lorsque les dossiers sont discutés de manière collaborative et transparente, des solutions équilibrées en surgissent. C'est désormais le cas dans ce dossier. Concrètement, on constate aussi qu'après l'autre les autorités impliquées approuvent leur participation financière pour ce projet. Cela a été le cas pour l'Agglo la

**Préavis de la  
Commission  
d'aménagement**

**Intervention de  
A. Kiner**

semaine passée, et c'est également le cas pour le financement de la partie caserne par le RSS qui a été validé à la quasi unanimité ce jour. Concernant la Confédération, la subvention prévue pour le Park and Ride est acquise si le permis de construire de ce projet est délivré avant la fin de l'année. Pour que le canton finance les 30% annoncés par la DIME, il ne s'agit donc plus pour le Conseil général que d'approuver le message qui est soumis.

Le Groupe Le Centre invite donc le Conseil général à adopter ce message pour trois motifs centraux. D'une part, il s'agit là d'une infrastructure essentielle pour la région et pour Marly, les axes de mobilité sont de plus en plus engorgés par les transports individuels privés. Cette solution du Park and Ride facilitera le transfert modal qu'il est essentiel de promouvoir. Le deuxième motif tient à la conception même du projet qui permet, sur une même parcelle, de concilier les besoins de mobilité avec ceux de sécurité ; Mme Kiner-Renaud pense ici à la nouvelle caserne de pompiers. Il s'agit là d'une utilisation exemplaire du territoire communal qu'il convient de saluer. Enfin, Mme Kiner-Renaud remarque que l'intégralité des investissements concédés, soit un peu plus de 9,5 millions pour le Park and Ride, sera remboursée à la commune de Marly à l'issue des travaux.

Pour tous ces motifs, le Groupe Le Centre est d'avis que le projet doit être soutenu massivement par le Conseil général.

M. Claude Biemann (PLR) se dit entièrement pour la réalisation de ce Park and Ride. Cependant, il a demandé lors de la séance de la Commission d'aménagement si les intérêts bancaires mentionnés au point 4.1 et qui participent au coût du projet étaient compris dans le CFC 5 (frais accessoires) pour un montant de Fr. 558'000.-. Il n'a pas reçu de réponse.

**Questions de  
C. Biemann**

Dans le message, il est mentionné que le parking est distribué sur 4 niveaux (p. 1) et qu'il pourra d'emblée se faire sur 4 niveaux (p. 2). Les 50 places supplémentaires se feront sous la forme d'un étage supplémentaire (5<sup>ème</sup> niveau). M. Biemann demande si le 4<sup>ème</sup> niveau figurant sur la coupe annexée est bien prévu pour le stationnement des 211 places de parc.

Ce 4<sup>ème</sup> niveau n'a pour l'instant pas de toiture, bien que le projet présenté lors de la séance du premier investissement en a une.

M. Bernard Clerc précise que les intérêts ne sont pas pris en compte pour le moment, car la durée de l'emprunt n'est pas encore déterminée. Concernant le 4<sup>ème</sup> étage, il indique qu'il sera construit immédiatement, avec la possibilité d'ajouter un 5<sup>ème</sup> étage à l'avenir, ce qui nécessitera de prévoir des fondations adaptées.

**Réponse du  
Conseil communal**

M. Claude Biemann (PLR) indique qu'il est bien mentionné que les intérêts sont compris dans le coût total des travaux. Si on regarde les plans et la première demande d'investissement, la coupe mentionnée montre une toiture sur le 4<sup>ème</sup> étage et un complément pour le 5<sup>ème</sup>. Par contre, sur la coupe annexée cette fois, il n'y a pas de toiture sur le 4<sup>ème</sup> niveau.

**Intervention de  
C. Biemann**

M. Bernard Clerc confirme qu'il n'y en a effectivement pas, tout comme pour le projet précédent. Il précise que ces détails techniques ne seront pas nécessairement traités en Conseil général, mais plutôt en Commission de bâtisse.

M. Marcel Jaquier demande à MM. Clerc et Biemann : « *S'il vous plaît, je veux en rester là et propose de vous retrouver lors de l'apéritif pour continuer votre entretien et discuter des détails. Merci* ».

***Acceptez-vous le crédit d'investissement de Fr. 9'061'000.- pour la réalisation du parking P+R, financé par un emprunt, soumis à la condition selon laquelle le Conseil d'agglomération et le Conseil d'Etat octroient les subventionnements évoqués sous le chapitre 4.3 du message 05-25 ?***

- ***Le crédit d'investissement de Fr. 9'061'000.- pour la réalisation du parking P+R, financé par un emprunt, soumis à la condition selon laquelle le Conseil d'agglomération et le Conseil d'Etat octroient les subventionnements évoqués sous le chapitre 4.3 du message 05-25 est accepté par 41 oui et 1 abstention.***

***Acceptez-vous l'octroi d'un droit distinct et permanent (DDP) en faveur du Réseau Santé de la Sarine (RSS), pour une durée initiale de 50 ans, au coût de Fr. 80.-/m<sup>2</sup>, selon les modalités énoncées dans le message 05-25 ?***

- ***L'octroi d'un droit distinct et permanent (DDP) en faveur du Réseau Santé de la Sarine (RSS), pour une durée initiale de 50 ans, au coût de Fr. 80.-/m<sup>2</sup>, selon les modalités énoncées dans le message 05-25 est accepté à l'unanimité.***

## **7. Elections à la présidence et à la vice-présidence du Conseil général**

S'agissant d'élection, M. Marcel Jaquier précise que le vote ne peut légalement pas se faire au moyen du vote électronique. Il a lieu par scrutin de la liste.

### **➤ Election à la présidence**

M. Valentin Mulder (LC) regrette fortement que Mme Daniela Schellenberg ne soit pas présente ce soir et lui souhaite un bon rétablissement.

Le Groupe Le Centre présente la candidature de Mme Daniela Schellenberg qui siège régulièrement au Conseil général depuis 2016. Mme Schellenberg a passé son enfance et sa jeunesse à Avry puis, après un passage à Fribourg, a rejoint Marly en 2004 avec sa famille. Elle est la maman de deux enfants adultes et avocate de formation. Elle est actuellement en charge du service juridique de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Mme Schellenberg se rend régulièrement sur les différents chemins de Marly où elle aime se balader ou courir. C'est aussi une fidèle utilisatrice de la piscine de Marly. Elle apprécie en outre la cuisine et la lecture.

C'est donc avec un grand plaisir que le Groupe Le Centre présente sa candidature à la présidence.

***Réponse du  
Conseil communal***

***Intervention du  
Président***

***Décision***

***Décision***

***Intervention du  
Président***

***Présentation du  
Groupe Le Centre***

- **Une seule candidature étant annoncée, le Président déclare tacitement élue Mme Daniela Schellenberg en qualité de Présidente du Conseil général.**

**Résultats**

*L'assemblée applaudit la nouvelle élue.*

- **Election à la vice-présidence**

Mme Vanessa Ardeni (LV) a le plaisir de présenter ce soir M. Alexandre Ariosa, candidat à la vice-présidence du Conseil général. M. Ariosa a rejoint le Conseil général au sein du Groupe Les Vert-e-s en 2023. Il était déjà membre de la Commission des sports depuis 2021 et a également intégré la Commission des naturalisations. Son engagement pour la collectivité de la commune de Marly a débuté dès son arrivée à Marly il y a 10 ans, puisqu'il a rejoint les pompiers volontaires où il est encore actif aujourd'hui en tant qu'officier. Il est également membre du Conseil des parents dont il assume la co-présidence depuis cette année. Actif dans la défense des engagements de milice à l'échelle fédérale, sa passion pour la chose publique et son implication politique de longue date donne confiance en sa qualité à s'engager dans un rôle de support pour le Conseil général de Marly.

**Présentation du  
Groupe Les Vert-e-s**

Pour ces raisons, le Groupe Les Vert-e-s a décidé de le proposer à la vice-présidence et il est persuadé qu'il saura mettre ses compétences à contribution des missions communes au service de la population marlinoise.

- **Une seule candidature étant annoncée, le Président déclare tacitement élu M. Alexandre Ariosa en qualité de Vice-Président du Conseil général.**

**Résultats**

*L'assemblée applaudit le nouvel élu.*

## **8. Informations du Conseil communal**

- **Interpellation de M. Claude Biemann (PLR) sur la gratuité des premières minutes de stationnement du parking de l'école de Château d'Eau**

**Intervention du  
Conseil communal**

En réponse à l'interpellation de M. Claude Biemann (PLR), M. Philippe Schwab indique que plusieurs éléments doivent être pris en considération. Tout d'abord, les parkings de Montiver et de la Colline ont été conçus sans gratuité, notamment en raison de leur faible capacité. Cette politique vise à éviter l'occupation prolongée de places de parc par des véhicules dits « ventouses ». Le parking de l'école de Château d'Eau a été intégré sans ce même régime pour des raisons similaires. La capacité très restreinte de ce parking (19 places au total dont 16 sont attribuées via des vignettes pour le personnel enseignant) et des infrastructures scolaires engendrent déjà des difficultés de disponibilité. Il arrive fréquemment que du personnel ne trouve pas de place sur ce stationnement, des emplacements étant déjà occupés.

Instaurer une période de gratuité de 30 minutes risquerait d'aggraver cette situation en augmentant la rotation non contrôlée des véhicules et en diminuant l'accès prioritaire aux usagers réguliers et légitimes. Par ailleurs, le concept initial de ce parking s'inscrit dans une volonté de promouvoir la

mobilité douce et de limiter les déplacements en voiture dans ces zones scolaires, sensibles.

Toutefois, le Conseil communal est conscient des difficultés rencontrées au quotidien. C'est pourquoi un groupe de travail est actuellement en place pour réfléchir aux questions de sécurité et d'accessibilité autour de l'école du Château d'Eau. Le Conseil communal reste attentif à l'évolution de la situation et aux besoins des usagers, dans une optique d'équilibre entre accessibilité, sécurité, durabilité. M. Schwab espère ainsi avoir répondu au mieux à l'interpellation.

#### - Cuisine centralisée

M. César Murangira souhaite présenter le résultat d'une étude sur l'impact environnemental des achats alimentaires dans la cuisine communale.

Depuis août 2021, les repas servis à la crèche les Lucioles et aux accueils extrascolaires de Château d'Eau, de Cité et de Grand-Pré sont réalisés dans une cuisine centralisée. Pour rappel, les repas pour la crèche et l'accueil extrascolaire de Cité étaient préparés d'abord à la cuisine de la Résidence Les Epinettes et ensuite dans une petite cuisine dans le bâtiment où se trouve actuellement la crèche communale. Les repas pour l'accueil de Grand-Pré étaient livrés par une société externe. Il était donc important d'avoir une vision sur la préparation de ces repas. Suite à plusieurs rappels des parents au sein du Conseil des parents, il était nécessaire de mener une certaine politique d'amélioration de la qualité des repas servis et de viser des labels importants notamment « fourchette verte », « ama terra » et « terroir fribourg » qui privilégient des produits locaux pour diminuer un peu le transport et faire profiter les artisans et l'économie locale de ces achats.

Cette étude a été menée par beelong.ch, société qui fait l'analyse des achats alimentaires pour connaître leur durabilité. L'alimentation est responsable de 28% de la charge environnementale de la consommation en Suisse, suivie du logement à 24%, loin devant la mobilité à 12%. Les principes de bases pour une alimentation durable sont :



**Intervention du  
Conseil communal**

L'étude a porté sur plus de 260 achats de produits, ce qui représente environ 29'000 francs ; M. Murangira en délivre les principaux indicateurs.



Il est important de souligner que la majorité des fournisseurs de la cuisine centralisée sont établis dans la région, ce qui permet de maintenir localement les retombées économiques.

M. Murangira tient à remercier le Conseil général pour la validation annuelle des budgets. Les enfants et les parents sont satisfaits.

- Parc des Falaises

Comme demandé lors du dernier Conseil général, M. Bernard Clerc présente un point sur l'état d'avancement du Parc des Falaises.  
En 1981, M. Clerc rappelle le départ de l'entreprise Winckler ; le site est dès lors resté en zone friche. Il présente l'historique suivant :

|                                                                                        |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 1. Concours European                                                                   | 2010/2012         |
| 2. Développement du PAD "Parc des Falaises"                                            | 2017/2020         |
| 3. Dépose du PAD                                                                       | fév. 2020         |
| 4. Développement du Masterplan                                                         | déc. 2022         |
| 5. Dépose du PAD adapté selon les préavis des Autorités                                | août. 2023        |
| 6. PAD approuvé par les Autorités pour l'effet anticipé des plans                      | juillet 2024      |
| 7. Mandat d'étude parallèle sur le périmètre Bricks (Commune représentée dans le jury) | janv. 24/ juin 24 |
| 8. Choix des équipes par le jury: LVPH (FR) / lots 1 à 6 et Virdis (FR) / lots 7 et 8  | juin 2024         |
| 9. Validation des projets consolidés par le jury                                       | janvier 2025      |

Intervention du  
Conseil communal

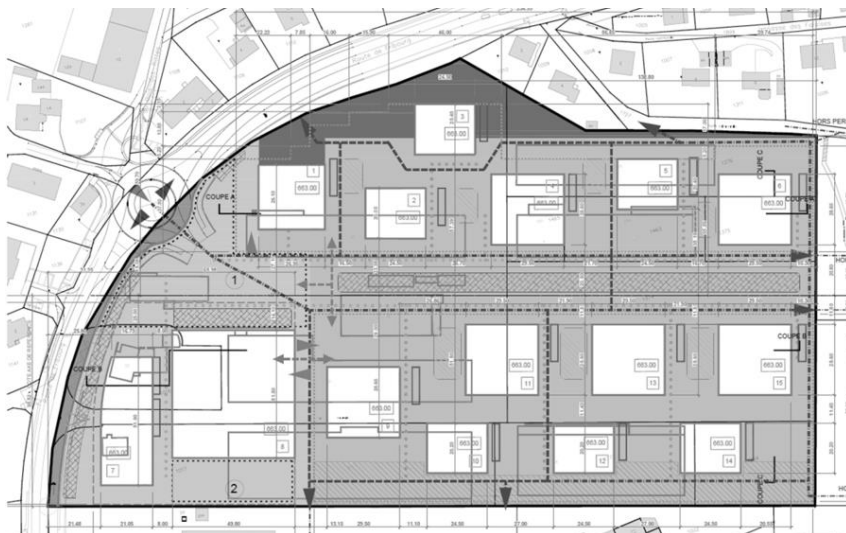
*Concours European 2012*

Le jury du concours European avait relevé que le Parc des Falaises propose un aménagement organisé autour d'une coulée verte. On y trouve deux types de constructions :

Au nord, cinq bâtiments sont placés le long de la colline, dans la continuité des immeubles existants. Cela renforce le paysage urbain visible depuis la route de Fribourg. L'église et le terrain de sport sont conservés.

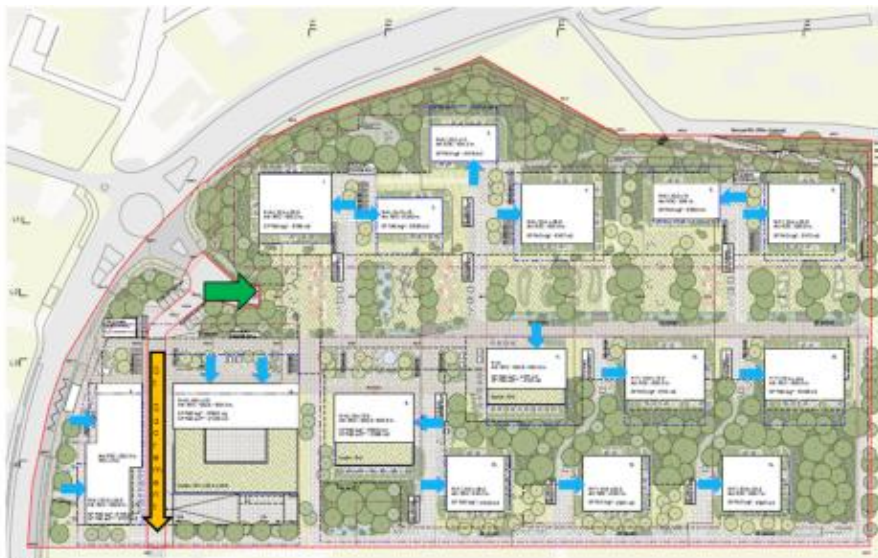
Au sud, une série de bâtiments est prévue pour des logements, notamment pour étudiants. Des jardins partagés entre les bâtiments encouragent la vie de quartier.

Le dépôt préalable du PAD au canton a eu lieu en février 2020, avec un retour mitigé du SeCA.



Suite à l'intervention de la commune, un masterplan a été élaboré dès 2020. Il s'agit d'un outil de planification non contraignant pour la commune, servant de guide pour le développement futur du quartier.

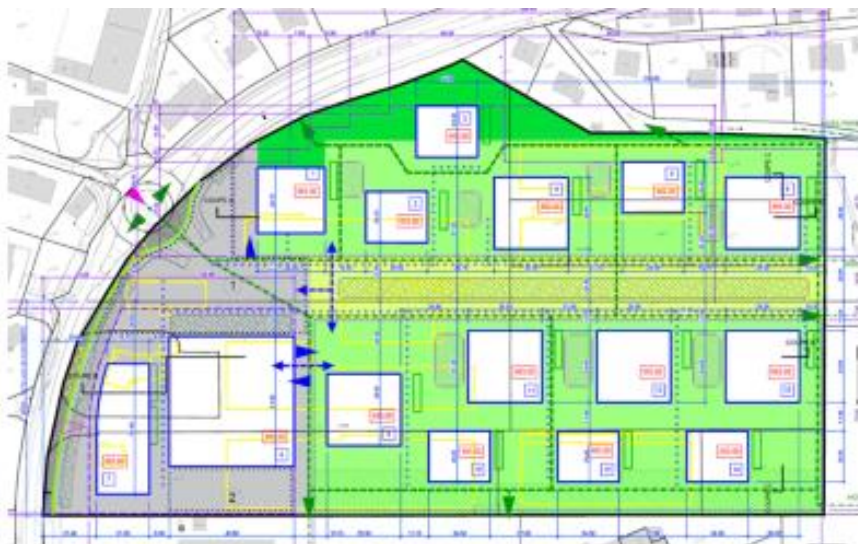
Un label SNBS Quartier (Suisse durable) a également été mis en place pour garantir une approche respectueuse de l'environnement et de la qualité de vie.



Le quartier sera conçu sans circulation automobile en surface, favorisant ainsi la mobilité douce et les espaces publics de qualité.

Enfin, le projet a permis de repenser les accès depuis la route de Fribourg : l'entrée au site du Saint-Sacrement se fera par la suite via le giratoire des Rittes, assurant une meilleure organisation du trafic.

Voici le PAD accepté par le Conseil communal en juin 2024 :



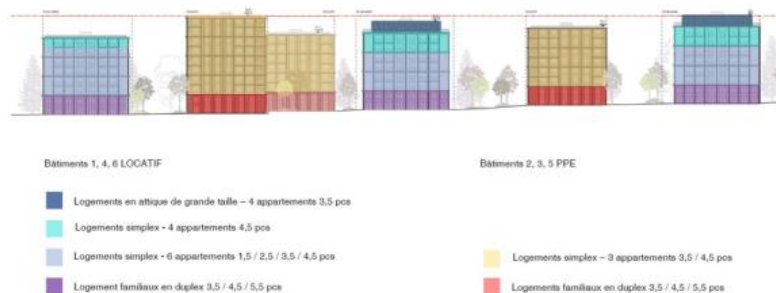
M. Clerc présente la partie nord de la coulée verte, pour les lots 1 à 6 :



On y distingue un tissu bâti discontinu, inséré dans un environnement végétalisé. Les bâtiments sont reliés par un réseau de chemins piétons et de liaisons douce. De petites placettes y sont visibles.

La diapositive suivante met en évidence un jeu de volumes et de hauteurs dans la conception des bâtiments.

### Lots 1 à 6



La ligne rouge indique l'altitude maximale autorisée, servant de repère pour le gabarit des constructions. On remarque également que tous ces bâtiments prévus intègrent des appartements familiaux en duplex au rez-de-chaussée, favorisant un habitat spacieux et adapté à la vie de famille, avec un accès direct aux espaces extérieurs.

L'image de synthèse qui suit illustre la relation entre le nouveau projet et le bâti existant, telle qu'elle est perçue depuis le pont de Pérolles.



Elle permet d'apprécier l'insertion du nouveau quartier dans le paysage urbain.

Voici le front sud de la coulée verte, situé le long de la route de Fribourg, pour les lots 7 et 8 :



Il s'agit de la zone dédiée aux services et aux commerces, qui accueillera notamment :

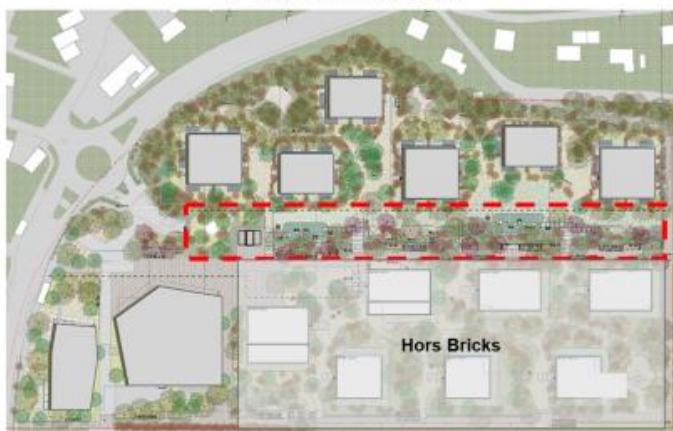
- des logements pour seniors,
- des logements pour étudiants,
- des hébergements meublés de type appart-hôtel,
- une crèche,
- un espace fitness,
- ainsi que divers commerces de proximité.

M. Clerc présente une image de synthèse depuis le giratoire des Rittes, avec le Saint-Sacrement en fond.



Dans l'image qui suit, on découvre la fameuse coulée verte, un élément central prévu dès les premières phases du projet.

### Parc central



Ce parc paysager d'environ 5'000 m<sup>2</sup> sera remis à la commune et restera ouvert à l'ensemble de la population. Véritable espace de respiration au cœur du quartier, il favorisera les rencontres et la biodiversité.

L'entretien du parc fera l'objet d'une convention entre la commune et les différents propriétaires, afin de garantir sa qualité et sa pérennité dans le temps.

Mme Séverine Lago (LC) remercie M. Clerc pour ce retour d'informations et souhaite connaître le planning des prochaines étapes.

**Question de  
S. Lago**

M. Bernard Clerc indique que la première étape, prévue de 2026 à 2029, comprend la construction des bâtiments P7 et P8, ainsi que des lots 1 à 3 situés près de la route. De 2029 à 2031, les trois derniers bâtiments seront construits du côté de la route de la Colline.

**Réponse du  
Conseil communal**

#### - Piscine de Marly

M. Christophe Maillard évoque l'accident survenu samedi à la piscine de Marly. Il est impossible de commenter pour le moment, car les circonstances de l'incident sont encore inconnues et une enquête est en cours. Le Conseil communal adresse toutes ses pensées à la jeune fille, actuellement dans un état stable mais critique à l'hôpital de l'Ile.

**Intervention du  
Conseil communal**

#### - Secteur des Ressources humaines

M. Christophe Maillard revient sur la question soulevée par Mme Martine Wohlhauser (PS) lors de la dernière séance, concernant les ressources disponibles dans le secteur des Ressources humaines. Pour rappel, Mme Wohlhauser avait proposé d'augmenter les ressources dans ce domaine. M. Maillard estime qu'il est important d'expliquer le rôle des Ressources humaines au sein d'une commune.

**Intervention du  
Conseil communal**

En présentant l'organigramme de la commune de Marly, M. Maillard souligne que le Conseil communal souhaite établir des lignes de management claires. Ainsi, différentes lignes de management existent. La gestion du personnel n'est pas assurée par le secteur des Ressources humaines, mais par les responsables de services. C'est pourquoi la commune doit disposer de bons

managers pour encadrer le personnel. Concrètement, les responsables de services supervisent leurs responsables de secteurs, qui à leur tour gèrent leur personnel.

Le secteur des Ressources humaines n'a pas pour mission de gérer l'ensemble du personnel de la commune, ce qui serait irréalisable. Cela inclut non seulement la gestion des relations entre les employés, mais aussi la définition de leurs objectifs. Ce n'est clairement pas le rôle des Ressources humaines. La gestion du personnel est assurée par les responsables de services, qui sont eux-mêmes supervisés par le responsable de l'administration, M. Gex.

Pour permettre aux services de réaliser leurs tâches, le Conseil communal établit un plan de législature, comme cela a été fait pour la période 2021-2026, avec les objectifs qu'il souhaite atteindre. Ces objectifs sont répartis dans chaque dicastère, et il incombe à chaque chef de dicastère, ainsi qu'aux responsables de services, de faire avancer ce programme de législature au sein de leurs dicastères respectifs. La gestion se fait à ce niveau-là.

M. Maillard réaffirme qu'il n'y a pas de gestion du personnel au niveau du secteur des Ressources humaines. La responsable des Ressources humaines ne gère que ses deux collaboratrices. Cependant, le rôle des Ressources humaines est de garantir une politique de formation du personnel à l'échelle de la commune, de contrôler la mise en œuvre de cette politique, de l'appliquer dans tous les services, de superviser les recrutements et de maintenir une politique salariale équitable entre les services. C'est pourquoi il n'est pas nécessaire d'augmenter les effectifs à ce niveau. La gestion doit se faire au niveau des services et des secteurs.

#### **- Fonctionnement des services techniques**

M. Christophe Maillard évoque le courrier des anciens employés des services techniques. Bien qu'il ne souhaite pas commenter cette lettre, il tient à y revenir brièvement.

Cette lettre a été transmise à l'enquêteur mandaté par la commune, qui est en train d'examiner la situation. Le Conseil communal n'a pas encore reçu le rapport de cette enquête, car, à la demande de certaines personnes, l'enquête a été élargie, ce qui a prolongé sa durée. Ce rapport devrait être reçu en juin, et il pourra être discuté lors de la session d'octobre.

Concernant la situation actuelle des permis de construire, la responsable en poste a démissionné pour des raisons de santé. Malgré le soutien apporté, la pression était trop forte et elle a décidé de ne pas continuer. Son poste a déjà été mis au concours. En attendant, le Conseil communal a engagé une jeune architecte à 80% jusqu'à fin août. Une autre personne a été recrutée pour seconder la responsable de la police des constructions. Cette personne travaille déjà à 20% pour la commune et passera à 50% dès juillet. Parallèlement, la commune collabore autant que possible avec deux personnes sur mandat. Le Conseil communal envisage également d'engager un spécialiste à 40% sur mandat pour une période déterminée. Il s'est avéré qu'il n'existait aucune procédure formelle pour les permis de construire ; cela

***Intervention du  
Conseil communal***

fonctionnait très bien ainsi, car le responsable précédent avait tout en tête. Avec son départ, il n'y avait alors aucun processus documenté. Cette nouvelle personne mettra en place des processus afin que, si d'autres départs surviennent, les tâches puissent être poursuivies sans problème.

En lien avec le courrier des anciens employés des services techniques, M. Maillard souhaite ajouter un point concernant la gestion des stocks, pour laquelle il semblait inutile de confronter les points de vue. Il cite le courrier : *« même si la gestion des stocks était délocalisée dans les centres scolaires (faite par les concierges), les commandes étaient centralisées chez le Responsable de secteur (M. Schneuwly) qui en avait une vue d'ensemble et de par là-même la bonne gestion des budgets »*. M. Maillard souhaite présenter différentes photographies de stockage dans un centre scolaire de Marly.



M. Maillard souligne qu'il s'agit de produits chimiques, qui ne peuvent pas être stockés de manière aléatoire. Une gestion prudente de ces marchandises est donc nécessaire. M. Maillard imagine tout de même que dans les autres centres scolaires, le stockage est bon. Ce sont des choses qu'on essaie de corriger.

**9. Divers****- Licenciement*****Intervention de  
S. Grandjean***

Lors du dernier Conseil général, M. Sylvain Grandjean (PS) rappelle que M. le Syndic disait, pages 24 et 25 du PV, que Mme la Préfète avait effectivement constaté des problèmes préoccupants, notamment aux services techniques, qu'elle a compris les actions menées par le Conseil communal, et qu'en l'état la Préfecture n'entendait pas ouvrir d'enquête. Cependant, elle a rappelé qu'en cas de licenciement, la surveillance des procédures se ferait par le biais des recours administratifs que les personnes concernées ont le droit de déposer. Le Groupe PS salue les échanges entre le Conseil communal et la Préfecture au sujet des problèmes de fonctionnement des services communaux et, afin de garantir une totale transparence dans les procédures de licenciement, le Groupe socialiste demande à ce que le Conseil communal informe expressément les personnes concernées du droit de recours administratif auquel elles ont droit.

Pour être clair, M. Christophe Maillard précise que lors d'une procédure de licenciement, les voies de droit sont toujours indiquées, conformément à l'obligation légale. Concernant les personnes en question, une seule décision de licenciement a été prononcée, mais la personne n'a pas déposé de recours.

***Réponse du  
Conseil communal*****- Zones 30 km/h*****Intervention de  
N. Creak***

M. Nicolas Creak (PLR) relève que la mise en place de la limitation à 30 km/h à Marly partait d'une intention louable : réduire le bruit, améliorer la sécurité, apaiser la circulation. Et sur ces points, il faut reconnaître que des progrès ont été faits. Moins de nuisances sonores, un environnement plus calme, ce sont des avancées appréciées de tous.

Mais il faut aussi regarder la réalité en face : même les lois bienveillantes peuvent devenir oppressantes lorsqu'elles sont appliquées sans discernement. A force de vouloir tout contrôler, tout réguler, on finit par faire disparaître la spontanéité, la souplesse, et un certain esprit de liberté. Bientôt, on ne pourra plus que mourir d'ennui. Des amendes tombent pour des voitures légèrement garées hors des cases, dans des rues tranquilles, parfois faute de places disponibles et sans cases disponibles. Des habitants, jusque-là respectueux, se sentent surveillés, sanctionnés pour des gestes sans conséquence. M. Creak pense notamment à des amendes distribuées à ceux qui se garent hors des cases dans des quartiers qui n'ont pas de cases, souvent par manque de place ou sans gêner personne, les demandes d'autorisation pour parquer un véhicule devant son immeuble pour déménager... Ce n'est pas cela, le vivre ensemble, ce n'est pas cela, l'esprit de Marly.

M. Creak pense aussi aux nombreux rétrécissements qui ne font que d'obstruer sans raison la circulation. Plus de 20 minutes aux heures de pointe pour sortir du quartier du MIC ! Soit il y a des rétrécissements, des d'âne, soit il y a une zone à 30 km/h, pas les deux. M. Creak pense aussi aux panneaux 30km/h installés presque au milieu de la route, pourquoi ?

On ne doit pas laisser des règles, même justifiées à l'origine, déconnecter les autorités locales du bon sens et de la réalité du terrain. Une loi, même bien intentionnée, peut devenir contre-productive si elle n'est pas appliquée avec mesure.

Bien sûr, M. Creak entend déjà la réponse des conseillers : c'est comme ça que ça se fait, c'est pour la sécurité, c'est pour le calme. Non, M. Creak ne le pense pas et si c'est le cas, il est nécessaire de trouver une autre solution.

Alors oui, à une circulation plus apaisée. Mais non aux excès de réglementation et de sanction. Ce que M. Creak demande, c'est de la mesure, de la tolérance et plus concrètement l'arrêt et le remboursement des amendes facturées pour parking hors des cases là où il n'y a pas de cases, ainsi que le retrait des rétrécissements et autres obstacles inutiles.

M. Philippe Schwab précise que le Conseil communal prendra le temps nécessaire pour examiner l'intervention de M. Creak et répondre à ses demandes. Il reconnaît que la limitation à 30 km/h est une nouveauté et qu'il reste encore beaucoup de travaux à réaliser dans ces zones.

Concernant les amendes, M. Schwab comprend que certaines personnes puissent être contrariées de recevoir des amendes, car elles avaient l'habitude de se garer devant chez elles. Cependant, de nouveaux règlements ont été mis en place et s'appliquent à tous. Par exemple, si quelqu'un se gare au bord de la route du Centre, il recevra une amende. Les agents patrouillent dans les quartiers pour assurer la visibilité, et ils doivent sanctionner les voitures garées hors des emplacements prévus, afin d'être équitables envers tout le monde. Il est toujours possible de contester une amende via le système disponible sur le site de la commune, en justifiant cette contestation.

#### **- Subvention pour vélo**

Mme Diane Ryckebusch (LV) constate que la commune de Marly fait face à un trafic routier particulièrement dense, notamment aux heures de pointe. Cette situation engendre plusieurs problématiques :

- Une hausse significative des émissions polluantes
- Une surcharge des routes, surtout durant les périodes de forte affluence

Afin d'y remédier, il est essentiel d'encourager l'usage des transports publics ainsi que le développement d'une mobilité douce et durable. Cela permettrait :

***Réponse du  
Conseil communal***

***Questions de  
S. Ryckebusch***

- De réduire la circulation automobile
- D'améliorer la qualité de l'air
- De promouvoir des modes de transport respectueux de l'environnement
- De renforcer la santé et le bien-être des habitantes et habitants

Dans cette optique, de nombreux cantons suisses ont déjà instauré des subventions, allant de 10 à 20%, pour l'achat de vélos traditionnels, de vélos électriques, et parfois même de trottinettes électriques ou des batteries de recharge pour les vélos. Ces aides peuvent être mises en place à l'échelle cantonale ou communale.

Plus de 80 communes suisses participent déjà au programme, qui vise à favoriser le développement du marché du vélo à assistance électrique dans tout le pays.

Dans notre propre région, la ville de Fribourg ainsi que les communes voisines de Villars-sur-Glâne, Romont, Bulle et Corminboeuf ont déjà instauré ce type de subvention.

Il est temps que Marly s'inscrive dans cette démarche et rejoigne cet élan en faveur d'une mobilité plus durable.

La commune serait-elle disposée à étudier la mise en place d'un tel programme pour encourager ses habitants à opter pour une mobilité plus douce ?

M. Bernard Clerc répond que la commune de Marly va étudier les possibilités à disposition, et voir dans quelles mesures elle peut entrer en matière ou pas.

***Réponse du  
Conseil communal***

M. Christophe Maillard revient sur l'annonce de la Commission financière concernant les subventions accordées aux associations. Pour être plus précis, il s'agit d'un règlement sur les subventions, actuellement en phase de finalisation. L'objectif principal du Conseil communal, lorsqu'il présentera ce projet de règlement, est de montrer au Conseil général quelles subventions sont actuellement accordées et à qui. Cela inclut non seulement les subventions financières, mais aussi celles en termes de prestations, comme la mise à disposition gratuite de salles ou la tonte de pelouses. Bien que ces prestations ne soient pas visibles, elles ont une valeur qui doit être quantifiée. Le Conseil communal présentera ce projet de règlement cet automne, avec une annexe détaillant l'ensemble des subventions accordées par la commune, tant financières que matérielles. Cet examen pourra également se faire en lien avec les subventions existantes.

***Intervention du  
Conseil communal***

**- Dates à retenir**

M. Philippe Schwab annonce que cette année, Marly organisera la Fête nationale le 31 juillet sur la Place du village. C'est une nouveauté. Des informations supplémentaires seront communiquées dans les prochains jours.

***Intervention du  
Conseil communal***

La Fête du Village se tiendra le 14 juin sur la Place du Village également, avec diverses activités, notamment des forains et un tournoi de pétanque.

**Allocution du  
Président sortant****Remerciements**

Grand partisan de la démocratie, de l'échange et de la recherche de consensus, M. Marcel Jaquier s'était engagé activement. Il est très heureux de passer le relais à d'autres personnes. Il est convaincu, tout comme l'assemblée, que c'est ainsi que la démocratie fonctionne, permettant d'éviter de nombreux conflits et guerres.

M. Christophe Maillard remercie en ces termes M. Marcel Jaquier :

*« Il y a une année que Marcel Jaquier accédait à la présidence du Conseil général. Il a suivi avec grand succès la présidence de Catherine Meuwly. Durant cette année, Marcel a présidé nos séances avec calme, en s'appuyant sur sa connaissance des rouages institutionnels, sur une longue expérience de la vie publique. En tant qu'ancien directeur d'école, comme Catherine l'est maintenant d'ailleurs, il a su faire preuve d'un sens certain de l'écoute, un sens qui pose aussi les bases comme il l'a dit à l'instant pour les vrais débats démocratiques. Nous savons que la présidence du Conseil général n'est pas une fonction toujours simple à assumer. Il faut savoir concilier les sensibilités, gérer le temps, maîtriser les procédures, et parfois trancher. Efficacement appuyé par le bureau, mais aussi par Nicolas Gex et Boris Sansonnens, Marcel s'est appliqué à exercer ce rôle avec sérieux, en tenant son cap jusqu'au bout, en veillant à faire vivre notre législatif, notre démocratie, avec sérénité.*

*Monsieur le Président, Cher Marcel, au nom du Conseil communal, je tiens à te remercier pour ton implication non seulement durant cette année de présidence, mais plus largement aussi pour les années que tu as consacrées jusqu'à ce jour pour la commune de Marly. Ton engagement, où on a fait connaissance, notamment dans le cadre des travaux de l'assemblée constitutive du Grand-Fribourg, est à saluer. Il témoigne non seulement d'une volonté sincère de contribuer à la vie démocratique de Marly, mais aussi d'une vision régionale des besoins actuels et futurs de notre population. Je remercie également Nicolas Gex et Boris Sansonnens pour leur collaboration avec toi toute cette année. Pour marquer sa reconnaissance, le Conseil communal a le plaisir de t'offrir une petite attention symbolique mais chaleureuse.*

*C'est désormais à Mme Daniela Schellenberg que revient la tâche de présider le Conseil général. Ton absence, Madame la Présidente, ne signifie pas que nous devons faire l'impasse sur nos félicitations à ton égard. Lorsque tu liras le procès-verbal de cette séance, tu constateras que nous te souhaitons une année riche en débats constructifs et beaucoup de plaisir dans ce rôle exigeant et passionnant. Comme tous tes prédécesseurs, tu pourras compter sur notre soutien plein et entier.*

*Félicitations aussi au Vice-Président qui entre aujourd'hui dans une phase de préparation pour, sait-on jamais, assumer à son tour cette responsabilité ou d'autres l'an prochain ».*

La salle applaudit M. Marcel Jaquier.

M. Marcel Jaquier, Président, remercie l'assemblée pour son attention et se réjouit de partager le verre de l'amitié lors de l'apéritif préparé par la boulangerie Suard. Il clôt la séance à 21h52.

**Clôture****AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

Le Président

Le Secrétaire

Marcel Jaquier

Nicolas Gex

Annexes : résultats des votes électroniques.

# Rapport du vote d'IVS-City Council

## Vote 1 : Test des télécommandes

Type : Oui/Non/Abstention  
19:35:18

Résultats : seulement progression Horodateur : 21.05.2025

Total de résultats:

|                     |    |          |
|---------------------|----|----------|
| <b>Oui :</b>        | 30 | 71,43 %  |
| <b>Non :</b>        | 11 | 26,19 %  |
| <b>Abstention :</b> | 1  | 2,38 %   |
| <b>Total :</b>      | 42 | 100,00 % |

### Résultats individuels :

|                   |             |                |             |
|-------------------|-------------|----------------|-------------|
| Clément           | x           | Widmer-Comment | x           |
| Herren A.         | pas présent | Amari          | x           |
| Herren S.         | x           | Bugnon A.      | pas présent |
| Humbert           | x           | Bugnon E.      | x           |
| Schorderet        | x           | Rezzonico      | x           |
| Adamo             | pas présent | Ardenti        | x           |
| Bielmann          | x           | Ariosa         | x           |
| Creak             | x           | Bays           | x           |
| Curty             | x           | Carrel         | pas présent |
| de Reynier        | x           | Gambazzi       | x           |
| Defferrard        | x           | Gamboni        | pas présent |
| Mantelli          | x           | Giacobo        | x           |
| Meuwly            | x           | Ryckebusch     | x           |
| Schneuwly         | x           | Shapiro        | x           |
| Beretta           | x           | Attallah       | x           |
| Brodard           | x           | D'Agostini     | x           |
| Emmenegger        | x           | Girardin       | x           |
| Kiner-Renaud      | x           | Grandjean      | x           |
| Kuenlin           | pas présent | Gremaud        | pas présent |
| Lago              | x           | Jaquier        | x           |
| Marco             | x           | Khan           | x           |
| Mulder            | x           | Mollard        | x           |
| Navarro           | x           | Sahin          | x           |
| Schellenberg      | pas présent | Sönmez Özdemir | x           |
| Van d. Wildenberg | x           | Wohlhauser     | x           |

Le Président :

Le Secrétaire :

## Vote 2 : Acceptez-vous la modification du procès-verbal du 19 mars tel que proposé par Mme Rezzonico ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 21.05.2025 19:43:35

Total de résultats:

|                     |    |          |
|---------------------|----|----------|
| <b>Oui :</b>        | 36 | 85,71 %  |
| <b>Non :</b>        | 6  | 14,29 %  |
| <b>Abstention :</b> | 0  | 0,00 %   |
| <b>Total :</b>      | 42 | 100,00 % |

### Résultats individuels :

|                   |             |                |             |
|-------------------|-------------|----------------|-------------|
| Clément           | oui         | Widmer-Comment | oui         |
| Herren A.         | pas présent | Amari          | oui         |
| Herren S.         | oui         | Bugnon A.      | pas présent |
| Humbert           | oui         | Bugnon E.      | oui         |
| Schorderet        | oui         | Rezzonico      | oui         |
| Adamo             | pas présent | Ardenti        | oui         |
| Bielmann          | oui         | Ariosa         | oui         |
| Creak             | non         | Bays           | oui         |
| Curty             | oui         | Carrel         | pas présent |
| de Reynier        | non         | Gambazzi       | oui         |
| Defferrard        | non         | Gamboni        | pas présent |
| Mantelli          | non         | Giaccobo       | oui         |
| Meuwly            | oui         | Ryckebusch     | oui         |
| Schneuwly         | non         | Shapiro        | oui         |
| Beretta           | oui         | Attallah       | oui         |
| Brodard           | oui         | D'Agostini     | oui         |
| Emmenegger        | oui         | Girardin       | oui         |
| Kiner-Renaud      | oui         | Grandjean      | oui         |
| Kuenlin           | pas présent | Gremaud        | pas présent |
| Lago              | oui         | Jaquier        | oui         |
| Marco             | oui         | Khan           | oui         |
| Mulder            | non         | Mollard        | oui         |
| Navarro           | oui         | Sahin          | oui         |
| Schellenberg      | pas présent | Sönmez Özdemir | oui         |
| Van d. Wildenberg | oui         | Wohlhauser     | oui         |

Le Président :

Le Secrétaire :

**Vote 3 : Acceptez-vous l'ajout au procès-verbal du 19 mars 2025 de la lettre du personnel des services techniques tel que demandé par le Groupe PS mais avec les noms caviardés comme demandé par M. Ariosa ?**

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 21.05.2025 19:44:23

|                     |                     |    |          |
|---------------------|---------------------|----|----------|
| Total de résultats: | <b>Oui :</b>        | 23 | 56,10 %  |
|                     | <b>Non :</b>        | 17 | 41,46 %  |
|                     | <b>Abstention :</b> | 1  | 2,44 %   |
|                     | <b>Total :</b>      | 41 | 100,00 % |

**Résultats individuels :**

|                   |             |                |             |
|-------------------|-------------|----------------|-------------|
| Clément           | non         | Widmer-Comment | non         |
| Herren A.         | pas présent | Amari          | oui         |
| Herren S.         | oui         | Bugnon A.      | pas présent |
| Humbert           | oui         | Bugnon E.      | oui         |
| Schorderet        | non         | Rezzonico      | oui         |
| Adamo             | pas présent | Ardenti        | oui         |
| Bielmann          | oui         | Ariosa         | oui         |
| Creak             | non         | Bays           | oui         |
| Curty             | non         | Carrel         | pas présent |
| de Reynier        | non         | Gambazzi       | oui         |
| Defferrard        | non         | Gamboni        | pas présent |
| Mantelli          | non         | Giaccobo       | oui         |
| Meuwly            | non         | Ryckebusch     | oui         |
| Schneuwly         | non         | Shapiro        | oui         |
| Beretta           | non         | Attallah       | oui         |
| Brodard           | non         | D'Agostini     | Abstention  |
| Emmenegger        | oui         | Girardin       | oui         |
| Kiner-Renaud      | oui         | Grandjean      | oui         |
| Kuenlin           | pas présent | Gremaud        | pas présent |
| Lago              | non         | Jaquier        | -           |
| Marco             | non         | Khan           | oui         |
| Mulder            | non         | Mollard        | oui         |
| Navarro           | non         | Sahin          | oui         |
| Schellenberg      | pas présent | Sönmez Özdemir | oui         |
| Van d. Wildenberg | non         | Wohlhauser     | oui         |

Le Président :

Le Secrétaire :

## Vote 4 : Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 19 mars 2025 avec les modifications apportées ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 21.05.2025 19:45:22

Total de résultats:

|                     |    |          |
|---------------------|----|----------|
| <b>Oui :</b>        | 39 | 92,86 %  |
| <b>Non :</b>        | 3  | 7,14 %   |
| <b>Abstention :</b> | 0  | 0,00 %   |
| <b>Total :</b>      | 42 | 100,00 % |

### Résultats individuels :

|                   |             |                |             |
|-------------------|-------------|----------------|-------------|
| Clément           | non         | Widmer-Comment | oui         |
| Herren A.         | pas présent | Amari          | oui         |
| Herren S.         | non         | Bugnon A.      | pas présent |
| Humbert           | oui         | Bugnon E.      | oui         |
| Schorderet        | oui         | Rezzonico      | oui         |
| Adamo             | pas présent | Ardenti        | oui         |
| Bielmann          | oui         | Ariosa         | oui         |
| Creak             | oui         | Bays           | oui         |
| Curty             | oui         | Carrel         | pas présent |
| de Reynier        | oui         | Gambazzi       | oui         |
| Defferrard        | oui         | Gamboni        | pas présent |
| Mantelli          | oui         | Giacobo        | oui         |
| Meuwly            | oui         | Ryckebusch     | oui         |
| Schneuwly         | oui         | Shapiro        | oui         |
| Beretta           | oui         | Attallah       | oui         |
| Brodard           | oui         | D'Agostini     | oui         |
| Emmenegger        | oui         | Girardin       | oui         |
| Kiner-Renaud      | oui         | Grandjean      | oui         |
| Kuenlin           | pas présent | Gremaud        | pas présent |
| Lago              | oui         | Jaquier        | oui         |
| Marco             | oui         | Khan           | oui         |
| Mulder            | non         | Mollard        | oui         |
| Navarro           | oui         | Sahin          | oui         |
| Schellenberg      | pas présent | Sönmez Özdemir | oui         |
| Van d. Wildenberg | oui         | Wohlhauser     | oui         |

Le Président :

Le Secrétaire :

## Vote 5 : Adoptez-vous les comptes de résultats et d'investissements 2024 tels que présentés ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 21.05.2025 20:37:43

Total de résultats:

|                     |    |          |
|---------------------|----|----------|
| <b>Oui :</b>        | 42 | 100,00 % |
| <b>Non :</b>        | 0  | 0,00 %   |
| <b>Abstention :</b> | 0  | 0,00 %   |
| <b>Total :</b>      | 42 | 100,00 % |

### Résultats individuels :

|                   |             |                |             |
|-------------------|-------------|----------------|-------------|
| Clément           | oui         | Widmer-Comment | oui         |
| Herren A.         | pas présent | Amari          | oui         |
| Herren S.         | oui         | Bugnon A.      | pas présent |
| Humbert           | oui         | Bugnon E.      | oui         |
| Schorderet        | oui         | Rezzonico      | oui         |
| Adamo             | pas présent | Ardenti        | oui         |
| Bielmann          | oui         | Ariosa         | oui         |
| Creak             | oui         | Bays           | oui         |
| Curty             | oui         | Carrel         | pas présent |
| de Reynier        | oui         | Gambazzi       | oui         |
| Defferrard        | oui         | Gamboni        | pas présent |
| Mantelli          | oui         | Giaccobo       | oui         |
| Meuwly            | oui         | Ryckebusch     | oui         |
| Schneuwly         | oui         | Shapiro        | oui         |
| Beretta           | oui         | Attallah       | oui         |
| Brodard           | oui         | D'Agostini     | oui         |
| Emmenegger        | oui         | Girardin       | oui         |
| Kiner-Renaud      | oui         | Grandjean      | oui         |
| Kuenlin           | pas présent | Gremaud        | pas présent |
| Lago              | oui         | Jaquier        | oui         |
| Marco             | oui         | Khan           | oui         |
| Mulder            | oui         | Mollard        | oui         |
| Navarro           | oui         | Sahin          | oui         |
| Schellenberg      | pas présent | Sönmez Özdemir | oui         |
| Van d. Wildenberg | oui         | Wohlhauser     | oui         |

Le Président :

Le Secrétaire :

## Vote 6 : Acceptez-vous la proposition de la Commission financière de confier la révision des comptes à la société Gefid Conseils SA ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 21.05.2025 20:41:55

Total de résultats:

|                     |    |          |
|---------------------|----|----------|
| <b>Oui :</b>        | 42 | 100,00 % |
| <b>Non :</b>        | 0  | 0,00 %   |
| <b>Abstention :</b> | 0  | 0,00 %   |
| <b>Total :</b>      | 42 | 100,00 % |

### Résultats individuels :

|                   |             |                |             |
|-------------------|-------------|----------------|-------------|
| Clément           | oui         | Widmer-Comment | oui         |
| Herren A.         | pas présent | Amari          | oui         |
| Herren S.         | oui         | Bugnon A.      | pas présent |
| Humbert           | oui         | Bugnon E.      | oui         |
| Schorderet        | oui         | Rezzonico      | oui         |
| Adamo             | pas présent | Ardenti        | oui         |
| Bielmann          | oui         | Ariosa         | oui         |
| Creak             | oui         | Bays           | oui         |
| Curty             | oui         | Carrel         | pas présent |
| de Reynier        | oui         | Gambazzi       | oui         |
| Defferrard        | oui         | Gamboni        | pas présent |
| Mantelli          | oui         | Giaccobo       | oui         |
| Meuwly            | oui         | Ryckebusch     | oui         |
| Schneuwly         | oui         | Shapiro        | oui         |
| Beretta           | oui         | Attallah       | oui         |
| Brodard           | oui         | D'Agostini     | oui         |
| Emmenegger        | oui         | Girardin       | oui         |
| Kiner-Renaud      | oui         | Grandjean      | oui         |
| Kuenlin           | pas présent | Gremaud        | pas présent |
| Lago              | oui         | Jaquier        | oui         |
| Marco             | oui         | Khan           | oui         |
| Mulder            | oui         | Mollard        | oui         |
| Navarro           | oui         | Sahin          | oui         |
| Schellenberg      | pas présent | Sönmez Özdemir | oui         |
| Van d. Wildenberg | oui         | Wohlhauser     | oui         |

Le Président :

Le Secrétaire :

**Vote 7 : Acceptez-vous l'annulation du message 05-22 relatif à l'octroi d'un droit de superficie (DDP) en faveur de la Fondation Fribourgeoise du Curling portant sur l'article 154RF de Marly ?**

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 21.05.2025 20:45:20

Total de résultats:

|                     |    |          |
|---------------------|----|----------|
| <b>Oui :</b>        | 42 | 100,00 % |
| <b>Non :</b>        | 0  | 0,00 %   |
| <b>Abstention :</b> | 0  | 0,00 %   |
| <b>Total :</b>      | 42 | 100,00 % |

**Résultats individuels :**

|                   |             |                |             |
|-------------------|-------------|----------------|-------------|
| Clément           | oui         | Widmer-Comment | oui         |
| Herren A.         | pas présent | Amari          | oui         |
| Herren S.         | oui         | Bugnon A.      | pas présent |
| Humbert           | oui         | Bugnon E.      | oui         |
| Schorderet        | oui         | Rezzonico      | oui         |
| Adamo             | pas présent | Ardenti        | oui         |
| Bielmann          | oui         | Ariosa         | oui         |
| Creak             | oui         | Bays           | oui         |
| Curty             | oui         | Carrel         | pas présent |
| de Reynier        | oui         | Gambazzi       | oui         |
| Defferrard        | oui         | Gamboni        | pas présent |
| Mantelli          | oui         | Giaccobo       | oui         |
| Meuwly            | oui         | Ryckebusch     | oui         |
| Schneuwly         | oui         | Shapiro        | oui         |
| Beretta           | oui         | Attallah       | oui         |
| Brodard           | oui         | D'Agostini     | oui         |
| Emmenegger        | oui         | Girardin       | oui         |
| Kiner-Renaud      | oui         | Grandjean      | oui         |
| Kuenlin           | pas présent | Gremaud        | pas présent |
| Lago              | oui         | Jaquier        | oui         |
| Marco             | oui         | Khan           | oui         |
| Mulder            | oui         | Mollard        | oui         |
| Navarro           | oui         | Sahin          | oui         |
| Schellenberg      | pas présent | Sönmez Özdemir | oui         |
| Van d. Wildenberg | oui         | Wohlhauser     | oui         |

Le Président :

Le Secrétaire :

## Vote 8 : Acceptez-vous l'annulation du message 15-24 relatif au développement harmonieux du centre sportif de Corbaroche, phase de réalisation ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 21.05.2025 20:46:01

Total de résultats:

|                     |    |          |
|---------------------|----|----------|
| <b>Oui :</b>        | 42 | 100,00 % |
| <b>Non :</b>        | 0  | 0,00 %   |
| <b>Abstention :</b> | 0  | 0,00 %   |
| <b>Total :</b>      | 42 | 100,00 % |

### Résultats individuels :

|                   |             |                |             |
|-------------------|-------------|----------------|-------------|
| Clément           | oui         | Widmer-Comment | oui         |
| Herren A.         | pas présent | Amari          | oui         |
| Herren S.         | oui         | Bugnon A.      | pas présent |
| Humbert           | oui         | Bugnon E.      | oui         |
| Schorderet        | oui         | Rezzonico      | oui         |
| Adamo             | pas présent | Ardenti        | oui         |
| Bielmann          | oui         | Ariosa         | oui         |
| Creak             | oui         | Bays           | oui         |
| Curty             | oui         | Carrel         | pas présent |
| de Reynier        | oui         | Gambazzi       | oui         |
| Defferrard        | oui         | Gamboni        | pas présent |
| Mantelli          | oui         | Giaccobo       | oui         |
| Meuwly            | oui         | Ryckebusch     | oui         |
| Schneuwly         | oui         | Shapiro        | oui         |
| Beretta           | oui         | Attallah       | oui         |
| Brodard           | oui         | D'Agostini     | oui         |
| Emmenegger        | oui         | Girardin       | oui         |
| Kiner-Renaud      | oui         | Grandjean      | oui         |
| Kuenlin           | pas présent | Gremaud        | pas présent |
| Lago              | oui         | Jaquier        | oui         |
| Marco             | oui         | Khan           | oui         |
| Mulder            | oui         | Mollard        | oui         |
| Navarro           | oui         | Sahin          | oui         |
| Schellenberg      | pas présent | Sönmez Özdemir | oui         |
| Van d. Wildenberg | oui         | Wohlhauser     | oui         |

Le Président :

Le Secrétaire :

**Vote 9 : Acceptez-vous le crédit d'investissement de Fr. 9'061'000.- pour la réalisation du parking P+R, financé par un emprunt, soumis à la condition selon laquelle le Conseil d'agglomération et le Conseil d'Etat octroient les subventionnements évoqués sous le chapitre 4.3 du message 05-25 ?**

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 21.05.2025 21:00:48

|                     |                     |    |          |
|---------------------|---------------------|----|----------|
| Total de résultats: | <b>Oui :</b>        | 41 | 97,62 %  |
|                     | <b>Non :</b>        | 0  | 0,00 %   |
|                     | <b>Abstention :</b> | 1  | 2,38 %   |
|                     | <b>Total :</b>      | 42 | 100,00 % |

**Résultats individuels :**

|                   |             |                |             |
|-------------------|-------------|----------------|-------------|
| Clément           | oui         | Widmer-Comment | oui         |
| Herren A.         | pas présent | Amari          | oui         |
| Herren S.         | oui         | Bugnon A.      | pas présent |
| Humbert           | oui         | Bugnon E.      | oui         |
| Schorderet        | oui         | Rezzonico      | oui         |
| Adamo             | pas présent | Ardenti        | oui         |
| Bielmann          | oui         | Ariosa         | oui         |
| Creak             | oui         | Bays           | oui         |
| Curty             | oui         | Carrel         | pas présent |
| de Reynier        | oui         | Gambazzi       | oui         |
| Defferrard        | oui         | Gamboni        | pas présent |
| Mantelli          | oui         | Giaccobo       | oui         |
| Meuwly            | oui         | Ryckebusch     | oui         |
| Schneuwly         | Abstention  | Shapiro        | oui         |
| Beretta           | oui         | Attallah       | oui         |
| Brodard           | oui         | D'Agostini     | oui         |
| Emmenegger        | oui         | Girardin       | oui         |
| Kiner-Renaud      | oui         | Grandjean      | oui         |
| Kuenlin           | pas présent | Gremaud        | pas présent |
| Lago              | oui         | Jaquier        | oui         |
| Marco             | oui         | Khan           | oui         |
| Mulder            | oui         | Mollard        | oui         |
| Navarro           | oui         | Sahin          | oui         |
| Schellenberg      | pas présent | Sönmez Özdemir | oui         |
| Van d. Wildenberg | oui         | Wohlhauser     | oui         |

Le Président :

Le Secrétaire :

**Vote 10 : Acceptez-vous l'octroi d'un droit distinct et permanent (DDP) en faveur du Réseau Santé de la Sarine (RSS), pour une durée initiale de 50 ans, au coût de Fr. 80.-/m2 et selon les modalités énoncées dans le message 05-25 ?**

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 21.05.2025 21:01:34

|                     |                     |    |          |
|---------------------|---------------------|----|----------|
| Total de résultats: | <b>Oui :</b>        | 42 | 100,00 % |
|                     | <b>Non :</b>        | 0  | 0,00 %   |
|                     | <b>Abstention :</b> | 0  | 0,00 %   |
|                     | <b>Total :</b>      | 42 | 100,00 % |

**Résultats individuels :**

|                   |             |                |             |
|-------------------|-------------|----------------|-------------|
| Clément           | oui         | Widmer-Comment | oui         |
| Herren A.         | pas présent | Amari          | oui         |
| Herren S.         | oui         | Bugnon A.      | pas présent |
| Humbert           | oui         | Bugnon E.      | oui         |
| Schorderet        | oui         | Rezzonico      | oui         |
| Adamo             | pas présent | Ardenti        | oui         |
| Bielmann          | oui         | Ariosa         | oui         |
| Creak             | oui         | Bays           | oui         |
| Curty             | oui         | Carrel         | pas présent |
| de Reynier        | oui         | Gambazzi       | oui         |
| Defferrard        | oui         | Gamboni        | pas présent |
| Mantelli          | oui         | Giaccobo       | oui         |
| Meuwly            | oui         | Ryckebusch     | oui         |
| Schneuwly         | oui         | Shapiro        | oui         |
| Beretta           | oui         | Attallah       | oui         |
| Brodard           | oui         | D'Agostini     | oui         |
| Emmenegger        | oui         | Girardin       | oui         |
| Kiner-Renaud      | oui         | Grandjean      | oui         |
| Kuenlin           | pas présent | Gremaud        | pas présent |
| Lago              | oui         | Jaquier        | oui         |
| Marco             | oui         | Khan           | oui         |
| Mulder            | oui         | Mollard        | oui         |
| Navarro           | oui         | Sahin          | oui         |
| Schellenberg      | pas présent | Sönmez Özdemir | oui         |
| Van d. Wildenberg | oui         | Wohlhauser     | oui         |

Le Président :

Le Secrétaire :